Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 24 Rabiaa I 1446
27 Septembre 2024

N° 113

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **2364**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2364**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **2369**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2373**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2374**
Avis aux créanciers **2378**
Convocations
Sociétés anonymes **2380**
Sociétés à responsabilité limitée **2386**
Divers
Rectificatifs **2386**
Avis au public **2386**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société citoyenne

Nom de la société : BIOGAZ VALORISATION

Type de société : Société Citoyenne Régionale

Capital social : Vingt mille dinars (20 000 DT)

Adresse du siège social : Bir El Kasaa Ben Arous

Objet de la société : Valorisation des déchets organiques.

Durée de la société : 99 ans

Lieu et date de dépôt projet des statuts types : le 19 septembre 2024 au tribunal de première instance de Ben Arous sous le n°06 date du 20/5/2024

Nombre des parts sociales à souscrire : Cinquante parts sociales en contre partie de vingt mille dinars qui seront déposées dans un compte bancaire à la société Tunisienne de Banque Agence El Mourouj

Valeur nominale des parts sociales : Quatre cent dinars chacune (400 DT)

Durée de souscription sept jours à partir de la date de la publication au JORT et ce à l'adresse provisoire suivante : 12 Avenue de La République Hammam-Lif.

Méthode de convocation à l'assemblée générale constitutive et son lieu après souscription totale : La convocation de l'assemblée générale constitutive s'effectue à travers une publication au JORT et au Gouvernorat Ben Arous et délégation El Mourouj.

Les fondateurs :

Mme Rime Zoriati : CIN N°07007993

Mr Fathi Elousji : CIN N°00754902

Mr Amine Zouari : CIN N°09636998

Mr Chekib Elhezbri : CIN N°00125845

Mr Majdi El Heni : CIN N°05052884

Mr Issam Elwasleti : CIN N°04520083.

2024R02419SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Réduction du capital social

Polyclinique Cardiologique de Nabeul S.A

Capital social : 8.518.650 DT

Siège social : Immeuble Emeraude Center Les jardins du Lac, Les Berges du Lac, Tunis

Identifiant unique : 1236886N

RC : B133141752012

CNSS : 553499-17

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 18 septembre 2024 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis, en date du 20 septembre 2024 sous le n°24503327 quittance n°7220 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous n°2024107821 en date du 25 septembre 2024 il a été décidé ce qui suit :

1- Réduire le capital social pour le ramener de dix neuf millions huit cent soixante-seize mille huit cent cinquante Dinars (19.876.850 Dinars) à huit millions cinq cent dix huit mille six cent cinquante Dinars (8.518.650 Dinars) et ce par la diminution de la valeur nominale de l'action de sept (07) Dinars à trois (03) Dinars chacune. L'objectif de cette réduction est d'absorber une partie des pertes antérieures et de se conformer aux dispositions de l'article 388 du code des Sociétés Commerciales.

2- Mettre à jour l'article 6 des statuts de la société relatif au Capital Social.

3- Déléguer au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser cette réduction du Capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

4- Pouvoirs.

2024R02425SANB2

Réduction du capital social

Polyclinique Cardiologique De Bizerte S.A

Capital social : 4.176.956 DT

Siège social : Immeuble Emeraude Center Les jardins du Lac, Les Berges du Lac, Tunis

Identifiant unique : 1282501Q

RC : B0115832013

CNSS : 324624-62

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 17 septembre 2024 enregistré à la recette de l'Enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis, en date du 18 septembre 2024 sous le n°24503300 quittance n°7183 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous n°2024107823 en date du 25 septembre 2024 il a été décidé ce qui suit :

1- Réduire le Capital Social pour le ramener de vingt millions huit cent quatre vingt quatre mille sept cent quatre vingt Dinars (20.884.780 Dinars) à quatre millions cent soixante seize mille neuf cent cinquante six Dinars (4.176.956 Dinars) et ce par la diminution de la valeur nominale de l'action de cinq (05) Dinars à un (01) Dinars chacune. L'objectif de cette réduction est d'absorber une partie des pertes antérieures et de se conformer aux dispositions de l'article 388 du code des Sociétés Commerciales.

2- Mettre à jour l'article 6 des statuts de la société relatif au Capital Social.

3- Déléguer au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser cette réduction du Capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

4- Pouvoirs.

2024R02426SANB2

Réduction du capital social

Clinique Nord-Ouest de Béja S.A

Capital social : 3.789.480 DT

Siège social : Immeuble Emeraude Center Les jardins du Lac, Les Berges du Lac, Tunis

Identifiant unique : 1086119S

RC : B2410842009

CNSS : 311612-48

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 17 septembre 2024 enregistré à la recette de l'Enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis, en date du 18 septembre 2024 sous le n°24503299 quittance n°7181 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous n°2024107827 en date du 25 septembre 2024 il a été décidé ce qui suit :

1- Réduire le Capital Social pour le ramener de dix millions deux cent trente et un mille cinq cent quatre-vingt seize Dinars (10.231.596 Dinars) à trois millions sept cent quatre vingt neuf mille quatre cent quatre vingt Dinars (3.789.480 Dinars) et ce par la diminution de la valeur nominale de l'action de vingt sept (27) Dinars à dix (10) Dinars chacune. L'objectif de cette réduction est d'absorber une partie des pertes antérieures et de se conformer aux dispositions de l'article 388 du code des Sociétés Commerciales.

2- Mettre à jour l'article 6 des statuts de la Société relatif au capital social.

3- Déléguer au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser cette réduction du Capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

4- Pouvoirs.

2024R02427SANB2

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES SITEX SA

Au capital de 23.063.300 Dinars

Matricule fiscal : «010168F»

Registre de commerce : B128771996

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - Ksar Hellal

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 Juin 2024, enregistré à la recette des finances de Ksar Hellal le 28 Août 2024 sous le n°24802068, quittance n°61184, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises, sous le n°2024106324 en date du 19 septembre 2024 il a été décidé de :

- Renouveler le mandat des membres du conseil d'administration Mr Mohamed Touzi, Mr Mariano JUDEZ et Mr Ghazi Baaziz pour une nouvelle durée de trois années, qui prendra fin le jour de la réunion de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

- Nomination de Mr Sami Thabet comme administrateur pour une durée de trois années, qui prendra fin le jour de la réunion de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

- Renouveler le mandat de Mr Moncef Boussanouga en tant que commissaire aux comptes pour une nouvelle durée de trois années, qui prendra fin le jour de la réunion de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

- Nomination du cabinet «SW Expertise et Audit» comme commissaire aux comptes pour une durée de trois années, qui prendra fin le jour de la réunion de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

2024S01220SANB2

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES SITEX SA

Au capital de 23.063.300 Dinars

Matricule fiscal : «010168F»

Registre de commerce : B128771996

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - Ksar Hellal

Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 27 Juin 2024, enregistré à la recette des finances de Ksar Hellal le 11 septembre 2024 sous le n°24802162, quittance n°63846, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises, sous le n°2024106324 en date du 19 septembre 2024, il a été décidé de :

- Renouveler le mandat de Président directeur général Mr Mohamed TOUZI pour une nouvelle durée de trois années, avec les mêmes pouvoirs qui lui ont été conférés et qui prendra fin le jour de la réunion de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

2024S01221SANB2

Notice d'émission de titres participatifs

Réservée à la banque internationale arabe de Tunisie (BIAT)

Décidée par l'assemblée générale ordinaire du 1er août 2024

PROSPERA HOLDING

Société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne

Au capital social de 1.500.000 dinars

Siège social : Avenue Neptune, Immeuble La Percée Verte, Bureau A1-3, Les Jardins de Carthage, Tunis - Tunisie

Matricule fiscal : 1871083Y/A/M/000

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société PROSPERA HOLDING en date du 1er août 2024 a décidé de procéder à l'émission de deux cent vingt neuf mille (229.000) titres participatifs.

La souscription de ces deux cent vingt neuf mille (229.000) titres participatifs est réservée totalement à LA BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE (BIAT).

Société émettrice : PROSPERA HOLDING, société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne, au capital social de 1.500.000 DT, dont le siège social est sis à l'Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, bureau A1-3, les Jardins de Carthage, Tunis - Tunisie, titulaire de l'identifiant unique numéro 1871083 Y et du matricule fiscal numéro 1871083 Y/A/M/000.

Montant de l'émission de titres participatifs : Vingt deux millions et neuf cent mille Dinars Tunisiens (22.900.000 DT).

Objet social : La prise de participations dans d'autres sociétés, le conseil et les études, l'assistance en matière de gestion financière et l'Ingénierie financière.

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : Un (1) exemplaire du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 1er août 2024 a été déposé au registre national des entreprises le 10/9/2024 sous le numéro 2024F14754615 et dont un extrait sera publié au Journal officiel de la République Tunisienne, au bulletin officiel du registre national des entreprises et dans deux quotidiens dont un en langue arabe :

Nombre et valeur des titres participatifs à émettre : deux cent vingt neuf mille (229.000) titres participatifs, d'une valeur nominale de cent Dinars Tunisiens (100 DT) chacun, totalisant un montant global de vingt deux millions et neuf cent mille Dinars Tunisiens (22.900.000 DT).

Libération : intégrale à la souscription.

Forme des titres Participatifs : les titres participatifs seront nominatifs. La propriété des titres participatifs sera établie par une inscription en compte au nom de leur titulaire dans les registres de la Société.

Période de souscription : La souscription des titres participatifs objet de l'émission pourra être réalisée durant un délai de six (6) mois commençant à courir à compter de la date de parution de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Il est précisé que ce délai de six (6) mois pourra être clôturé par anticipation dès la souscription de la totalité des Titres Participatifs.

Modalités de souscription : en numéraire.

Date de jouissance : à la date de clôture de souscription.

Rémunération :

La rémunération des titres participatifs est annuelle. Elle comporte, pour chaque année, une avance et un complément variable calculés comme suit :

Première Partie de la rémunération : Une avance fixe annuelle de 0,1% calculée sur le nominal souscrit payable dans le délai de trente (30) jours de la date de réception de la facture. Deuxième Partie de la rémunération : Un complément variable, sous forme de rémunération annuelle composée, calculée par référence au résultat avant impôts de la Société émettrice, est fixée par les parties à 8% de la valeur nominale des Titres Participatifs; en tenant compte de toutes les avances fixes annuelles de 0,1% calculées sur le nominal souscrit et compléments variables déjà versés aux porteurs de titres participatifs. Cette rémunération sera payable 30 jours après l'arrêté des comptes de l'année concernée par le Conseil étant précisé que l'arrêt des comptes d'une année sera réalisé au plus tard le 28 février de l'année suivante.

Durée des Titres : 7 ans (sauf en cas de liquidation de la Société, les titres participatifs seront remboursés par la Société le septième anniversaire de la date de clôture de souscription).

Etablissement domiciliataire : il s'agit d'un placement sans appel public à l'épargne, le montant des souscriptions sera libéré sur le compte courant de la société PROSPERA HOLDING ouvert sur les livres de la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE (BIAT), agence 51, sous le numéro 0005110985144.

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre de titres participatifs détenus ainsi que la tenue du registre des titres participatifs seront assurés durant toute la durée de vie des titres participatifs par la société PROSPERA HOLDING.

Modalité et délais de délivrance des titres de souscripteur recevra dès la clôture de rémission une attestation de propriété des titres participatifs souscrits délivrée par la société PROSPERA HOLDING.

Mode de placement : Il s'agit d'un placement privé au profit de la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE (BIAT).

But de l'émission : Financer les investissements de la société PROSPERA HOLDING dans les cibles qu'elle aura présélection nées, les dépenses liées à la prospection de ces Investissements ainsi que tous frais de gestion ou commission dans le cadre de l'activité de la société PROSPERA HOLDING pour la réalisation de ses investissements.

Garantie : Les titres participatifs ne sont assortis d'aucune garantie. Les titres participatifs ne sont remboursables en cas de liquidation qu'après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux Assemblées Spéciales des titulaires de titres participatifs et d'exercices du droit de vote : les titulaires de titres participatifs peuvent seuls assister à l'Assemblée Spéciale des titulaires de titres participatifs sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartitions du boni de liquidation : Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'Assemblée Générale Ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou une partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la Société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la Société.

Modalité de convocation de l'Assemblée Spéciale des titulaires des titres participatifs et lieu de réunion : La convocation de l'Assemblée Générale Spéciale aura lieu conformément aux dispositions des articles 354 et suivants du Code des Société Commerciales. La réunion de l'Assemblée se tiendra dans le lieu précisé dans la convocation.

2024402386SANB2

Notice pour augmentation de capital

Article 301 du code des sociétés commerciales

FANCY BEAUTY BREEZE DISTRIBUTION

Société anonyme

Capital social : 350.000 Dinars

Siège social : 17, Rue Ahmed Alboukhari - 1082 Tunis

IU : 1687614X

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8/8/2024, les actionnaires de la Société "FANCY BEAUTY BREEZE DISTRIBUTION SA" ont décidé d'augmenter le capital social par conversion d'une créance certaine, liquide et exigible de la société ASTON TECHNOLOGIES d'un montant de cinq cent mille (500,000) dinars, par la création de cinquante mille (50.000) actions nouvelles de valeur nominale de dix (10) dinars chacune pour porter le capital social de trois cent cinquante mille (350.000) dinars à huit cent cinquante mille (850.000) dinars.

1- Le délai réservé pour l'exercice du droit de souscription est fixé quinze (15) jours à compter de la date de parution de la présente notice au JORT, avec la possibilité d'une clôture anticipée de la souscription;

2- Les cinquante mille (50.000) actions nouvelles de valeur nominale de dix (10) dinars chacune sont entièrement libérées;

3- Dépôt préalable : copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 8/8/2024, a été déposé au Registre National des Entreprises dont une Attestation délivrée en date du 24/9/2024 sous le N° ACO 11362024.

2024402387SANB2

NOTICE D'EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS RESERVEE A BLUEPEAK HOLDINGS S.A.R.L.

Décidée par l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2024

Etablie conformément aux articles 164 et 368 et suivants du Code des Sociétés Commerciales

SANCELLA S.A. (la «Société»)

Société anonyme

Au capital de 18.160.000 dinars

Siège social : 52. Rue 8601, Z.I. de La Charguia - Tunis

Identifiant unique : 0496781S

Conformément aux dispositions des articles 164 et 368 et suivants du Code des sociétés commerciales, et suite à l'autorisation de la Banque Centrale de Tunisie (BCT), l'AGO du 28 juin 2024 a décidé de procéder à l'émission de titres participatifs liés à des indicateurs de performance durable d'une valeur de cent (100) Dinars Tunisiens par titre participatif pour un montant total égal à la contre valeur en Dinars Tunisiens à quinze millions (15.000.000) de Dollars au profit exclusif de BluePeak Holdings S.À R.L. (ci-après les «Titres Participatifs») selon les caractéristiques décrites dans la présente notice conformément à la convention d'émission de titres participatifs conclue entre la Société, BluePeak Holdings S.À R.L, la société Tunisienne de Pansements «(SOTUPA») la Société Florus Distribution SARL, la Société Sancella Trading SARL, Monsieur Farouk Zouhir et Madame Ashraf Zouhir en date du 23 août 2024 (ci-après la «Convention d'Emission»).

Emetteur : Sancella S.A, société anonyme de droit tunisien, au capital de dix-huit millions cent soixante mille, Dinars Tunisiens (18.160.000 TND), dont le siège social est sis à 52, rue 8601, zone industrielle la Charguia, 1080, Tunis, Tunisie, immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique numéro 0496781 S, dûment représentée à l'effet des présentes par son Président Directeur Général, Monsieur Farouk Zouhir.

Souscripteur : BluePeak Holdings S.A.R.L. filiale du fonds d'investissement étranger non-résident domicilié à Luxembourg «BluePeak Private Capital Fund SCSp».

Montant de l'émission de Titres Participatifs : montant égal à la contre-valeur en Dinars Tunisiens à quinze millions (15.000.000) de Dollars.

Objet social : la fabrication, la distribution et la commercialisation des produits d'hygiène jetables.

Durée de la Société : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans.

Dépôt du procès-verbal : deux exemplaires du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 juin 2024 ont été déposés au Registre National des Entreprises le 29 août 2024 et dont un extrait a été publié au Journal Officiel de la République Tunisienne n°107 du 13 septembre 2024.

Nombre et valeur des titres participatifs à émettre : des Titres Participatifs d'une valeur nominale de cent Dinars Tunisiens (100 DT) chacun pour un montant total égal à la contre-valeur en Dinars Tunisien de quinze millions (15.000.000) de Dollars.

Libération : la souscription des Titres Participatifs sera intégralement libérée à la date de souscription (ci après «Date de Souscription»).

Forme des Titres Participatifs:les Titres Participatifs seront nominatifs. La propriété des Titres Participatifs sera établie par une inscription en compte au nom de leur titulaire dans les registres de la Société.

Période de souscription : La souscription des Titres Participatifs pourra être réalisée durant un délai de trente (30) jours commençant à courir à compter de la date de parution de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Il est précisé que ce délai de trente (30) jours pourra être clôturé par anticipation dès la souscription des Titres Participatifs.

Modalités de souscription : en numéraire.

Date de jouissance : à la date de clôture de souscription des Titres Participatifs.

Rémunération : La rémunération des Titres Participatifs comprend une Partie Fixe et une Partie Variable calculées comme suit :

A. Partie Fixe

a. Sept pour cent (7%) par an de l'encours total de souscription à la date de paiement de la Partie fixe.

b. Six pour cent (6%) par an de l'encours total de souscription, si le SOFR a baissé de trois cents (300) points de base ou plus entre la Date de Souscription et la date de paiement de la Partie Fixe.

La Partie Fixe est payable en USD trimestriellement à terme échu.

B. Partie Variable :

La Partie Variable est composée de deux éléments :

a. Partie Variable Liée à l'EBITDA : Un premier élément égal à neuf pourcent (9%) brut de l'EBITDA consolidé au cours de chaque année. La Partie Variable Liée à l'EBITDA est payable en USD trimestriellement à terme échu, et ;

b. Partie Variable Liée à la Valorisation : Un second élément égal à douze pourcent (12%) de la valorisation du Groupe Sancella. La Partie Variable Liée à la Valorisation est payable en USD lors du remboursement intégral des Titres Participatifs.

Par ailleurs, il est prévu que la Partie Variable Liée à la Valorisation sera réduite de un pour cent (1%) lors du remboursement intégral des Titres Participatifs, si l'objectif de développement durable (préalablement convenu entre le Souscripteur et l'Emetteur) est atteint.

Durée des Titres Participatifs : sept (7) ans (sauf en cas de liquidation de la Société, les Titres Participatifs seront remboursés par la Société le septième anniversaire de la Date de Souscription).

Toutefois, il y a une possibilité de rachat anticipé d'une partie ou de la totalité des Titres Participatifs.

Mode de Représentation des Porteurs de Titres Participatifs : Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale. L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du Code des sociétés commerciales. Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

Etablissements domiciliataires : Il s'agit d'un placement sans appel public à l'épargne, le montant des souscriptions sera libéré sur le compte courant de Sancella S.A ouvert sur les livres de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT), agence Charguia 1.

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre de Titres participatifs détenus ainsi que la tenue du registre des Titres Participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des Titres Participatifs par Sancella S.A.

Modalités et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation de propriété des Titres Participatifs souscrits délivrée par Sancella S.A.

Mode de placement : Il s'agit d'un placement privé au profit de BluePeak Holdings S.A.R.L.

But de l'émission : Financer le besoin en fonds de roulement et les projets de développement de la Société.

Garantie : Les Titres Participatifs sont assortis :

a. d'un nantissement de quarante neuf pour cent (49%) des actions détenues par SOTUPA dans le capital de Sancella S.A.

b. d'un cautionnement des sociétés Sancella Trading et de Florus Distribution, filiales de Sancella S.A, et ;

c. d'une option d'achat d'une partie des actions appartenant à SOTUPA dans le capital de Sancella S.A.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant

2024402388SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Sté Ben Mokhtar - SRL

Siège : 02 rue Okba Ibn Nafaa - Bardo

Capital : 20.000 dt

MF : 0030273R

Suivant PV de l'AGE portant signatures des associés et enregistré à la recette des finances Le Bardo en date du 26 Avril 2024, enregistrement n°24802414, quittance n°M043204, déposé le 4/4/2024 au RNE sous le n°202451380, augmentation de capital social de la société BEN MOKHTAR, identifiant unique N° 0030273, par création de nouvelles parts, le nouveau capital social s'élève à 34000 Dinars constitué de 340 parts. Acceptation de Messieurs Tarek FERCHICHI et Mohamed Amine FERCHICHI comme nouveaux associés. Toute contestation devra être adressée dans les délais légaux à l'adresse du siège. Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et Le quotidien le 22/8/2024.

2024402102SRLB2

Prorogation des délais de liquidation

Société Compagnie générale des travaux

Société à responsabilité limitée en liquidation

Capital social : 4 320 000 Dinars tunisiens

Siège : Manazeh city Africa Mall rez-de-chaussée bloc A rue Mustapha Hjaiej Ariana

Identifiant unique : 0045417 R

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 11/9/2024, enregistré à la recette des finances d'Ariana, Tunis, le 17/9/2024 sous le numéro 24706253, quittance n°103310 M, il a été décidé de proroger la période de liquidation de la Compagnie générale des travaux pour une année supplémentaire qui commence à courir à partir de la date de la rédaction du procès-verbal susmentionné.

Une copie de ce PV a été déposée au RNE sous le numéro 2024107939 à la date du 25/9/2024.

2024402390SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Avis complémentaire

Société unipersonnelle à responsabilité limitée

SOCIETE LOUKIL ET COMPAGNIE S.U.A.R.L

Au capital de 1000 000,000 dinars

Identifiant unique : 43571 S

M.F : 43571 S.A.M.000

Siège social : 17 rue Ghana 3000 Sfax

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15

mai 2020, et enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 3 juin 2020 suivant reçu n°M002053 et n°M002055, enregistré sous le n°20501923, et déposé au Registre National des Entreprises le 05 août 2020 sous le numéro 2020 60501 du Registre National des Entreprises. Il a été décidé ce qui suit entre autres, selon la clause 4, l'approbation et l'amendement des articles statutaires. Conformément à cet article l'amendement des statuts en date du 28 juin 2020. Et enregistrés au registre de la recette fiscale Abou Kacem Chebbi à Sfax. Suivant reçu n°M062980 et sous le numéro 20801722 d'enregistrement le 30 juin 2020.

Et déposé au Registre National des Entreprises le 5 août 2020 sous le numéro 2020 60501 du Registre National des Entreprises.

2024X01221SRUB2

SOCIETES COMMUNAUTAIRES

Prolongation de souscription

Pour la société locale Admissibilité "Al-Sumoud"

Le président du comité fondateur de la société locale Admissibilité "Al-Sumoud"

Houssam Bargougui, annonce la prolongation des délais de souscription pour ceux souhaitant participer au capital social de la société. La période de souscription est prolongée à partir du 5/9/2024 jusqu'à ce que le nombre requis de souscripteurs (50 participants) soit atteint, après quoi l'assemblée générale constitutive de la société locale Admissibilité "Al-Sumoud" sera convoquée

Pour ceux qui souhaitent souscrire, veuillez-vous rendre à l'agence bancaire de la Banque Nationale de Solidarité et déposer le montant requis sur le compte courant numéro 000001342905.

2024X01209SODB2

AUTRES SOCIETES

Cessation du groupement et nomination de liquidateur

Dissolution

SOCIETE SOMATRASM BEDIS EN COURS DE LIQUIDATION G.I.E

Capital : 1.000 D

I.U : 1385388/D

Siège social : Avenue Habib Bougatfa N°48 EL BUSTAN - Sfax

Suivant PV de l'A.G.Extraordinaire en date du 13 Mai 2024 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés Sfax le 20 Mai 2024 enregistrement n°24502792, quittance n°M003086, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises à Sfax le 3 juin 2024 sous le n° 202466529, tous les associés ont décidé la cessation et la dissolution du groupement avec la nomination de Monsieur Moalla Mustapha liquidateur.

Tout créancier est tenu de produire ses titres de créances au liquidateur nommé ci-dessus à l'adresse du groupement située à l'Avenue Habib Bougatfa n°48 El Bustan Sfax et ce, dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis.

2024X01219SODB2

La Société Mutuelle Centrale Des Services Agricoles

«MOTOCOP»

RNE : 033535H

Siège social : 24 rue de Guinée 1002 Tunis

Capital : 328950 dt

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 25 Avril 2024 enregistré à la recette des finances Montplaisir Tunis sous le numéro 24803517 quittance numéro M061612 en date du 31 Mai 2024 déposé au registre national des entreprises sous le numéro 2024104079 en date du 11 Septembre 2024 il a été décidé ce qui suit :

1) Approbation des comptes relatifs à l'exercice 2022

2) Affectation des résultats

3) Quitus aux membres du conseil d'administration

4) Augmentation du capital social de la Société Mutuelle Centrale des Services Agricoles «Motocop» de 328950 dinars à 330250 dinars.

2024402368SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé conclu le 24/7/2024; enregistré à Bardo le 02/9/2024 quittance n°M072686, monsieur Med Aziz Taleb demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba Bardo, a vendu à monsieur Aymen Khaled demeurant à Cité Tahrir Tunis, le fonds de commerce, exploité dans le local n° 2 sis à Bardo Tunis 2 rue Marrakch Bardo Tunis.

Les oppositions doivent parvenir au cabinet de maître Nabiha Bouabidi, 43 rue El Jazira Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au quotidien le Quotidien du 19/9/2024.

2024T00912FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 02 Août 2024 enregistré à la recette des finances à Djerba le 5 septembre 2024 sous le n°24206105, Quittance n°M095122 Mr Hamadi Abdelkafi demeurant à Houmet Souk Djerba cin n°01046311 a cédé à Mr Mahdi Akram Abdelkafi demeurant à Houmet Souk Djerba cin n°08763302 le fonds de commerce destiné pour la vente de viande de volaille et devers sis en face du marché central Houmet Souk Djerba.

Toute opposition doit être notifiée auprès du cessionnaire dans les 20 jours à partir de la date de la publication du présent extrait au JORT. Cette annonce a été publiée au journal le "Temps" le 17 septembre 2024.

2024T00913FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP légalisé de signature à la municipalité de Borj Louzir le 19/9/2024 enregistré à la recette des finances rue des Paradis Ariana du 23/9/2024 n°

d'enregistrement 24209868 quittance n°M115185 la Société B & B Trading SARL R.C n°1212582W sis à la rue Kaboul n°07 cité Ennacr Ariana représentée par son gérant Mr Mounir Bettaieb a vendu à Mr Hamza Ben Abdeljelil Chaïeb tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour tous genre de commerce (sauf Café, bar, restaurant) située à l'avenue du Maghreb Arabe n°72 - La Soukra Ariana.

Toutes oppositions seront déposées chez le Maître Walid Kochbati, Avocat, sis à l'avenue Habib Bourguiba n°34 1er étage bureau n°02 Ariana pendant 20 jours de la date de la parution au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 25/9/2024.

2024T00916FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, signé à la municipalité de Laaroussa le 17/9/2024 et enregistré à la recette des finances de Gaafour en date du 17/9/2024 sous le reçu numéro M011203 enregistrement n°24200582 Mad Houda bent Mohamed ben Younes Rezgui, titulaire de la carte d'identité nationale n°04594051, domicilié à cité Ennasim Gaafour Siliana a vendu à Mme Olfa bent Amor ben Ounis Mejri, titulaire de la carte d'identité nationale n°04532478 domicilié à cité Hasan Belkahya Gaafour Siliana tout l'ensemble du fonds de commerce exploité comme Repas léger situé à l'avenue 14 janvier cité Ennasim Gaafour et enregistré au registre de commerce sous le n° A1229912020 avec ses éléments corporels et incorporels, les oppositions doivent s'adresser dans un délai maximum vingt jours à partir de la date de l'annonce au journal officiel de la République Tunisienne auprès de l'acheteur Olfa Mejri au domicile du fonds de commerce situé à l'avenue 14 Janvier cité Ennasim Gaafour.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le vendredi 20 septembre 2024.

2024T00918FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Menzah 6 le 6/9/2024, sous le n°24207097, Quittance n°118884 Madame Aicha Bent Makhlouf Ben Mouhamed Elhadar, demeurant, à Zamla Sidi Makhlouf gouvernorat de Médenine vend à Mr Nawfel Jandoubi demeurant, à Bir Zitoune Tabourba gouvernorat de Mannouha, le fonds de commerce à usage de vente des produits alimentaires en détails sis au 4 Rue Elbousna Cité Ennaser 1, gouvernorat d'Ariana avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions sont reçues entre les mains de l'avocat Maître Chafik Ghazouani dans son adresse 08 Rue Lmiya Bardo gouvernorat de Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal «Echourouk» du 24/9/2024.

2024T00919FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 18 septembre 2024 et enregistré à la recette des finances Mourouj, Ben Arous le 18/9/2024 Reçu (N°M077907) enregistrement (N°24205007) Monsieur Karim Ben Ridha Ben Mohamed Ben ELAROUSSI (C.I.N n°05589672) a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Ali Ben Mohamed BEN AHMED (C.I.N n°13021833) exploité "tout commerce" situé au local n°3 et 53 Avenue 20 Mars Mourouj (5) Ben Arous avec tous ses éléments corporels et incorporels IU : 16259118V.

Toute opposition doit être déposée à l'adresse du fonds de commerce au dessus dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk daté le 21/9/2024.

2024R02401FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié par notaire de la circonscription du tribunal de 1ère instance d'Ariana, les sieurs Semia Allouche et son assistante Henia Zagrouba enregistré à la recette des finances d'Ettadhamen du mois du Juillet 2024 sous 5437723 reçu numéro M063936.

Madame Samira Bent el Hussein Ben Attia a procédé à la donation de l'ensemble du fonds de commerce dont l'activité est la vente des téléphones mobiles et ses accessoires «Covers in», sis à la boutique numéro 15 du centre commercial Palmarium centre-ville Tunis, et dont la superficie est de 17 mètres carrés, au profit de son fils Mohamed Ben Sallem Ben El Hedi El Mekki.

Toute objection sera acceptée par la donatrice dans les délais légaux (20 jours de la date de la publication de la dite annonce), suivant son adresse à la rue Kalaa Soghra numéro 01 cité Rafeha El Mnihla.

Cette annonce a été publiée au journal Chourouk à la date du 21/9/2024.

2024R02403FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Cabinet Maître Lassaad Zayoud

Avocat à la cour d'appel

Adresse : Rue Sidi Ben Issa Houmet Souk Djerba 4180, Tunisie

E-mail : maître lzayoud@yahoo.fr

Tél : 98306455 / 53306455

En vertu d'un acte SSP enregistré à la recette des finances de Djerba Ajim le 11/9/2024 sous Numéro d'enregistrement 24200655 et reçu n°M021808 Mr Saber Ben Kamel Ben Salah Fkili a vendu à Mr Sami Ben Said Ben Gassem Fkili, la totalité du fonds de commerce, avec tous ses éléments matériels et immatériels et ce, pour l'exercice de l'activité de restauration, et sis à la rue principale, route Al-Battah Ajim Djerba (Face à l'institut secondaire).

Les oppositions sont faites dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne à l'adresse du fonds de commerce susmentionné.

Cet avis a été publié au Journal Echourouk le 20/9/2024.

2024R02409FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un bien commercial, reconnu par signature auprès de la Commune de Gafsa le 10/6/2024 et enregistré auprès de la direction financière du Palais, sous le numéro d'enregistrement M037520 et le numéro 24206352 le 10/6/2024.M. Muhammad Maher bin Ahmed Al-Saleh bin Muhammad Ahmadi, propriétaire de P.T., n°06112493, a vendu à M. Muhammad bin Hamda bin Al-Nasser Brahmi, propriétaire de P.T., n°06152786, la totalité de l'actif commercial, représenté par ses éléments matériels et moraux, comme un magasin de vente de légumes et de céréales au marché central de Gafsa.

En effet, cette annonce a été publiée dans le journal Al-Shorouk le 21 septembre 2024, et toute personne qui en a l'intention doit contacter le siège de l'actif commercial indiqué ci-dessus dans un délai de vingt jours.

2024R02416FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 19/9/2024 enregistré à la recette des finances de Mourouj en date du 19/9/2024 quittance n°M078347 enregistrement 24105038 monsieur Aziz Missaoui a vendu à la banque zitouna le fonds de commerce qui a pour objet un café dénommé "Monaliza" situé à la résidence le printemps Mourouj 5 Ben Arous».

Les oppositions se feront entre les mains de la rédactrice de l'acte société d'avocats Derbeli Frères sis au 10 rue de Palestine Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien "Echourouk" en date du 26/9/2017.

2024R02418FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous signé privé du 9/8/2024, enregistré à la recette des finances de Monastir le 28/8/2024 sous le n°M065494 reçu n°24207315, la société Centre de communication et d'informatique titulaire de registre de commerce n°B0773092010 a vendu la totalité d'un fonds de commerce à la société Yasmine communication enregistré au RNE N°B15180982014, son identifiant unique n°1366853B, représentant un espace commercial qui comprend deux locaux ayant pour activité la vente des produits de télécommunication et matériel informatique sise à immeuble Borj Khfecha rez-de-chaussée, Monastir d'un montant s'élevant à 34.500.000 DT. Toutes oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours de la publication au Jort, au cabinet Maître Maher Ben Dhia Immeuble Borj Khfacha Monastir.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 24/9/2024.

2024S01204FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 18 juillet, 19 juillet 2024 et le 23 juillet 2024 enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo à Sousse le 01 août 2024 quittance numéro M051071 enregistrement n°24203953.

Mohamed Ben Hédi Ben Hmida El Masmoudi demeurant à l'avenue Enakhii Khezema Est Sousse titulaire de la carte d'identité nationale n°01137465 délivrée le 4/8/2022 Mouna Bent Eltaher Ben Abdelaziz Bouattour Epouse El Masmoudi demeurant à 134 rue Abou Dhar Elghafari Khezema Est Sousse titulaire de la carte d'identité nationale n°00341430 délivrée le 15 juillet 2016 ont vendu à Adel El Jaouadi demeurant à numéro 3 Khezema Sousse titulaire de la carte d'identité nationale n°0233316 délivrée le 18 janvier 2022, la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des bijoux sis à l'Avenue Enakhil Khezema Est Sousse, Inscrit au registre de commerce J/502685.

Pour toute opposition dans les délais de vingt jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne s'adresser à l'acheteur Adel El Jaouadi demeurant au numéro 3 Khezema Est Sousse.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et Le Quotidien du 25 septembre 2024.

2024S01218FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 16/9/2024 enregistré à la recette des finances kalaa Kebira le 18/9/2024 Quittance n°65048 sous n°24202525, Mr Mohamed Bachir Kochtali CIN n°05532171 a vendu à Mr Sadok Boumiza CIN n°08493503, la totalité du fonds de commerce situé à Rue 20 Mars Kalaa Kebira Sousse. Les oppositions doivent être faites entre les mains de Maître Ben Aicha Hatem de la société Ben Aicha frères avocats et conseils à son bureau sis à immeuble Zine Elabidine bureau n°51 rue Yeser Arafat Sahloul Sousse dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication au JORT.

Publier au journal … du 25/9/2024.

2024S01224FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date du 16/9/2024, enregistré le 17/9/2024 à la recette des finances rue 3 septembre 1934 Sousse sous le numéro M07415 et Numéro 24202117 "Rached Ayari" et "Mohamed Ayachi" vendent à "Chadia Ibn Afia", la totalité du fonds de commerce leur revenant et qui est exploite en une Cafeteria 1ère catégorie sise à l'avenue Msaken cité Etaamir 4002 Sousse.

Les oppositions seront reçues dans les délais légaux (20 jours à partir de la date de la publication au JORT) à l'adresse de bureau d'avocate Maître ben Said Ines Avenue 3 août n°84 Sousse.

Un extrait du contrat de vente du fonds de commerce a été publié au journal "Echourouk" du 20/9/2024.

2024S01225FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing daté le 17/9/2024 enregistré le 18/9/2024 à la recette des finances de Boumhal quittance n°M060195, enregistrement n°24203135, Hafsia Bent Mohamed Ayed épouse Belgacem Louchem, son identifiant Fiscal 000CN725463H, inscrite à l'ancien registre de commerce A154572001 déposée au registre national des entreprises comme personne physique, a vendu tout le fonds de commerce du local numéro 18 au marché municipal de

Boumhal utilisé pour la vente des épices et des conserves à Monsieur Ramzi Ben Mohamed Ben Hssan Bouafif pour l'utiliser à la vente des poissons.

Les oppositions seront acceptées devant maître Younes Ben Messaoud, avocat à la cour, en son cabinet sis au 53 rue de Paris, Résidence du Palais de la Ville, Bloc B, Troisième étage, Bureau n°13,1001 Tunis, dans le délai légal.

Vente publiée dans les journaux "Echourouk et Le Quotidien" du 24/9/2024.

2024402381FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat soussigné le 02/9/2024 enregistré à la recette des finances Bab Souika le 11/9/2024 quittance n°M067907 enregistrement 24202887

Mr. Sofiene El Feki titulaire de la C.I.N n°01348622 a vendu le fonds de commerce ayant le Mat. Fiscal C0344510 avec ses éléments corporels et incorporels sis à l'avenue Bab bnette n°6 1006 Tunis, destiné pour la location des robes de mariage et la coiffure des dames ayant le Mat. Fiscal C0344510, à Mme Sonia Bent Sassi Ben Elfekir ép Mourad Dhahbaoui.

Les oppositions doivent être présentées chez l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 25 septembre 2024.

2024402385FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un A.S.S.P daté le 5/1/2021 enregistré à la recette des finances de la rue de la Gare Tunis le 30/7/2024 sous le n°24204684 Monsieur Abderrazak Abdellawi, CIN 05987672 a vendu à Monsieur Badreddine Ayachi CIN 12648086, le fonds de commerce exploité pour tous commerces dans le local n°4 sis à la rue Abderrazak Chraibi Tunis (station Moncef Bey).

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteur à l'adresse du local dans un délai de 20 jours à partir de la présente annonce au Jort.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk du 26/9/2024.

2024402393FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte s.s.p enregistré à la recette des finances le 10 septembre 2024 sous le n°24302794 reçu n° MO601906. Mr Sami Ayari titulaire de la CIN n°05741871 et Mme Dhoha Bent Anwar ben Mahmoud titulaire de la CIN n°04833988 ont loué la totalité du fonds de commerce utilisé dans la vente de friperie avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la rue Bab el Fella n°90 Tunis à Mr Hammadi Arfaoui titulaire de la CIN n°03791457.

Pour une année renouvelable à partir du 1er septembre 2024 au 31 août 2025.

Cet acte a été publié aux quotidiens Essabah et Le Temps en date du 20 septembre 2024.

2024T00909FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Le 12/9/2024, un contrat de location du fonds de commerce (Gérance libre) a été signé. Ce contrat concerne le fonds de commerce destiné à être exploité en tant que restaurant situé à l'adresse 03, Rue Estre Tunis, enregistré le 12/9/2024 sous le numéro 24304180, reçu numéro 66159 à la Recette des Finances rue Nelson Mandela Tunis.

Le propriétaire du fonds de commerce est Mr Ben Youssef Mehdi, détenteur de la CIN n°00599493, et le locataire est Mr Turki Ahmed Détenteur de la CIN n°04806414. La durée du contrat est de 3 ans, il prend effet à partir du 15/9/2024 et se terminera le 14/9/2027.

Cette annonce a été publiée dans les Journaux Achourouk et Le Quotidien du 24/9/2024.

2024T00917FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 7/8/2023 enregistré à la recette des finances Avenue Taieb Mhiri Nabeul le 16/8/2023 (N° de quittance M078935/ D'enregistrement 23304413), Mm Nabiha Zamni a loué à la société LAFAR chez karoui la totalité du fonds de commerce lui appartenant avec tous ses éléments corporels et incorporels et exploité dans le local sis à l'Avenue Hédi Nouira Nabeul dont l'activité principale «alimentation générale» et secondaire «la vente des légumes et fruits» et ce pour une période d'une année renouvelable commençant le 01/7/2023 et finissant le 30/6/2024.

Une copie du contenu de cette annonce a été publiée au journal "Echourouk" paru le 21/9/2024.

2024R02404FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte s.s.p daté le 13 Septembre 2024 et enregistré à la recette des finances d'Hammamet n°24305411 quittance n°M036323, la société MARWEN GROUP, représentant légal Zrelli Marwen, identifiant unique 1750869G, a loué à Mr Amdouni Bilel, CIN n°06465335 un fonds de commerce situé à l'Avenue Abou Dhabi Kharrouba Hammamet ayant comme objet café.

Cette location est conclue pour une durée d'un an renouvelable à compter du 01/9/2024 et se finissant le 31/8/2025.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 21 septembre 2024.

2024R02405FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de Location enregistré à la recette des Finances Rue du Sahel Tunis le 19/01/2016 sous 166000148 quittance n°M003050.

Mr Ali Skhiri a loué le fonds de commerce exploité au local sis 01 Rue 9123 cité El Fatah Jbel Jloud Tunis à Mr Ridha Edrani avec tous ses les éléments corporels et Incorporels pour activité Boulangerie.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 17/9/2024.

2024R02406FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Conformément au contrat de location connu et signé par ses parties le 29 août 2024 et établi avec preuve par M. Mohamed Khalil Kreidis, avocat près la cour d'appel de Gabès, enregistré le 30/8/2024 auprès de la recette des finances rue Boulbaba, Mrabet quittance n°M061113, autorisé par Monsieur Kamille Jradi, gérant de la société PAPIANO FOOD à Monsieur Akram ben Cherif Mahmoud, le bien commercial issu de l'exploitation de l'entreprise de restauration et de pizza, est exploité dans le local situé au 123 avenue Mohamed Ali 6000 - Gabès.

Cette location a été publiée dans les journaux Al-Shorouk et Quotidien le 11 septembre 2024.

2024R02408FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 3-9-2024, enregistré à la recette des finances Zaghouan le 16-9-2024 sous le n°24302656 (quittance n°43560).

Mm Souamya ben Hammouda demeurant à cité Ibn Badis Fahes a loué à Mr Haithem Mchabet demeurant à Talalet Tataouin le fonds de commerce exploité en tant que vente des produits alimentaires sise à la rue Jrid avenue Habib Bourguiba Fahes avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront déposées entre les mains de l'acheteur au plus tard vingt jours à compter de la date de l'insertion de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne

La présente annonce est publiée au journal Essabeh le 20/9/2024.

2024R02412FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte daté du 14/3/2024 enregistré à la Recette des Finances de la Marsa le 23/4/2024 sous le numéro d'enregistrement 60190 et quittance n°24302574 M. SALAH AZAZ, demeurant à Riad al Marssa Bloc C Rue Al Hadi shaker al Marsa 2078, a loué à Mme Khaira bint Othman Hosni, un Fonds de commerce exploité au local n°3 Rue Al Hadi shaker al Marsa 2078 avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels pour Cafétéria, et ce pour deux ans renouvelables du 01/4/2024 jusqu'au 31/3/2026.

Durant la location du fonds de commerce, le gérant est le seul responsable de tout acte, créances, taxes et autres, et de toutes charges sur ce fonds.

Cet avis a été publié dans le journal Echourouk du 26/9/2024.

2024402382FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance Libre

Suivant contrat soussigné le 27/3/2024 enregistré à la recette des finances rue Ghandi le 4/4/2024 quittance n°M031105 enregistrement 24302012.

Mme. Fatma Malki épouse El Malki titulaire de la C.I.N n°00704865 son identifiant unique 0879492P a loué à Mr. Hssan ben Mohamed ben Ali Khardani titulaire de la C.I.N n°01967263 le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels sous forme de gérance libre exploité au RDC de la boutique 132 au Centre Commercial Palmarium situé à l'angle de la rue Habib Bourguiba et de la rue Carthage en Tunis et destiné pour la vente des chaussures et vêtements et ceux à partir du 01/01/2024 au 30/12/2024.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 21 septembre 2024.

2024402384FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution du syndicat des propriétaires de la résidence Aicha au Kef

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive en date du 8 Juillet 2024, enregistré à la recette des finances du Kef, rue Ali Balhouane, le 16 septembre 2024 (reçu numéro M060419, enregistrement numéro 24704730), il a été constitué le syndicat des propriétaires de la résidence Aycha, rue Hsan Barbouche au Kef.

Les représentants :

Mohammed Jamel Chebbi : Président.

Radhwan Zoghlami : Secrétaire Général.

Rim Laalai : Trésorière.

Amira Aouadi : Membre.

Oussama Oueslati : Membre,

Abed El Jelil Jbali : Membre

Adel Khadhraoui : membre.

2024T00914APSF1

Constitution de Groupement de Développement Agricole

ELSOMOUD BIR AMIR ELKARYA 2

Adresse : Bir Amir Gouvernorat Remada Tataouine 3244

Selon récépissé N°81 du 28/08/2024

Il est constitué un groupement de développement :

Dénomination : Groupement de Développement Agricole Elsomoud Bir Amir Elkarya 2.

Siège social : Bir Amir gouvernorat Remada Tataouine 3244.

Objet : Protéger les ressources naturelles dans la zone d'intervention et rationaliser leur utilisation.

Durée : 99 ans

Président de conseil : Mr Omar Ben Khalifa Ben Dabbek est nommé président de conseil de groupement.

Trésorier : Mr Bechir Ben Ali Elayeb est nommé Trésorier de groupement.

2024R02420APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Adel Yahyaoui

Avocat à la cour de cassation

22 rue Jazira - Tunis

Mobile : 98.301.383

M.F : 043205E/P/000

1/ La poursuivante : Mme Hebeh Mannai, élisant domicile chez son Avocat Maître Adel Yahyaoui dont l'étude est sise au 22 rue Jazira Tunis.

2/ Adversaire : Faouzi et Sami fils de Abdeljalil Ben Mohamed Arbi Ben Othman Abidi demeurants au 13 rue de Novembre délégation de Bargou gouvernorat de Siliana.

3/ L'Avocat poursuivant : Maître Adel Yahyaoui Avocat auprès de la cour de cassation sis au 22 rue jazira Tunis.

4/ Immeuble objet de la poursuite :

La totalité des parts à l'Indivision égales à 22 hectares et 8868 m² c.à.d. 228868.5 parts dans l'immeuble agricole dénommé "Sawsen" objet du titre foncier n°15067 Siliana sis à Imadate In Forna Délégation Bargou Gouvernorat Siliana. Ses parts se situent dans 3 parcelles de terrains agricoles adjacents les uns aux autres (8.9.10).

- Parcelle n°8 d'une superficie de 16 hectares et 2219, terrain agricole dénommé Lamloumia, 16 hectares sont seulement productifs de céréales et d'aliments pour animaux.

Parcelle n°9 d'une superficie de 6 hectares et 1008 m² terrain agricole dénommé Sania, seulement 1 hectare et 9008 m² sont seulement productifs de céréales et d'aliments pour animaux. Elle contient 7 racines de poire et 5 racines de figue ainsi qu'une ancienne demeure, des dépôts polyvalents dont certains couverts et sont à la disposition des deux défendeurs.

Parcelle n°10 d'une superficie de 29 hectares et 9901 m², terrain agricole dénommé Argoub et tellat marzougui, 16 hectares et 9901m² sont seulement productifs de céréales et d'aliments pour animaux. Elle contient une ancienne demeure délabrée, un dépôt, un abri et un réservoir d'eau publique pour l'eau potable sont à la disposition des deux défendeurs.

5/ Mise à prix :

Le prix de l'adjudication est fixé à deux cents vingt six mille et sept cents quarante neuf dinars et 75 millimes (226.749.075d) et s'ajoute les frais de l'affaire qui seront déterminés par le tribunal.

6/ Date de l'adjudication et le tribunal compétent.

La vente aura lieu le 29/10/2024 à 9 heures du matin et suivantes à l'audience des saisies immobilières devant le tribunal de première instance de Siliana.

7/ Visite de l'immeuble :

La visite de l'Immeuble est possible durant toute la journée pendant tous les jours.

Ainsi, que la consultation du cahier des charges aura lieu au greffe de la chambre des saisies immobilières du tribunal de première instance de Siliana et au cabinet de l'avocat poursuivant.

8/ Participation aux enchères :

La participation aux enchères est suspendue à la production de la preuve de consignation au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et consignations ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable par l'intermédiaire, d'un avocat avant l'ouverture des enchères les étrangers ne peuvent pas participer à l'adjudication qu'après avoir obtenu l'autorisation du gouverneur.

2024T00910VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Mohsni Sami

Avocat à la cour de cassation

18, Rue de Marseille Tunis

Tél : 71. 253.793

Poursuivant : Moncef Meddeb résidant à l'immeuble Enahdha 5 app 43 cité Mohamed Ali Radés ben Arous, élisant domicile en l'étude de Maître Mohsni Sami Avocat à la cour de cassation, M F 749149D, 18 Rue de Marseille Tunis.

Parties poursuivies : Rachad Meddeb résidant à rue Mahdi ben Toumart n°17 Mégrine supérieur ben Arous.

Fondement de l'exécution : Arrêt rendu par la cour d'appel de Tunis sous le n°81352 le 27/02/2023 décidant de confirmer le jugement de 1ère instance et en modifiant partiellement son texte et ce en considérant l'immeuble objet du titre foncier n°20384 Ben Arous non susceptible de partage et ordonnant sa pollicitation aux enchères publiques en une seule masse selon l'expertise réalisée par M Nazih Karaa l'expert devenu définitif selon l'arrêt de la cour de cassation sous le n°58017 du 29/12/2023 qui a rejeté le pourvoi du demandeur.

Description de l'immeuble objet de la poursuite :

L'immeuble est un local d'habitation de 317 m² situé à rue Mahdi ben Toumart n°17 Mégrine supérieur ben Arous, constitué : 1- d'un logement sis au rez-de-chaussée d'une superficie de 100 m² constitué d'un S+3, une cuisine, une salle de bain, une véranda couverte, 2- d'un rez-de-jardin d'une surface de 35 m² - constitué d'une chambre, une cuisine, 3- et d'un studio de 32 m² constitué d'une chambre et d'une salle d'eau limité au nord à l'est et à l'ouest par des villas d'autrui et au sud par la rue Mahdi Ben Toumart constitué de 317 parts objet du T.F n°20384 B Arous nommé villa Cyrano habitable.

Visite des lieux : Tous les jours.

Mise à prix : 376.675DT553 (Trois cent soixante-seize mille six cent soixante-quinze dinars cinq cent cinquante trois millimes).

Participation à la vente : Celui qui veut participer à l'adjudication doit le faire par l'intermédiaire d'un avocat et doit consigner le tiers de la mise à prix en application de l'art 425 C.P.C.C.

Date et lieu de la vente : Les enchères auront lieu devant la chambre des criées dépendant du tribunal de première instance de ben Arous le jeudi 31/10/2024 à partir de 9 H.

N.B : Pour plus amples renseignements s'adresser à l'étude de Maître Mohsni Sami et au greffe du tribunal pour prendre connaissance des cahiers des charges.

2024R02415VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

1/ Créancier saisissant : Mr Angenot OLIVIER domicilié en Belgique

2/ Débiteur saisi : Mr Daoud Ben Aziza, domicilié à Elaazaiza, Dar Allouch, délégation de Hammam Le Ghzez, Gouvernorat De Nabeul

3/ Avocat poursuivant : Maître Bel Hadj Ali Houda avocate à la cour de cassation, 2 boulevard de l'enivrement Manzel Temime ; M.F : PA1000039/Z

4/ Immeuble saisi : (suivant la description de l'expert DHAHAK Fehri selon son rapport d'expertise daté du 15/5/2024 comporte des parts en préservant le respect de la propriété publique de l'Etat du bien nommé "Saniyet Edar" objet du T.F n°571093 Nabeul, sis à machiekht Hammem Leghzez. Les parts se présentent comme suivant :

Le lot n°01 : d'une superficie de 1100 m² comprend un terrain constructible avec un bâtiment composé d'un rez-de-chaussée, d'un 1er et d'un 2ème étage, ainsi qu'une clôture, des escaliers et une entrée principale. Le terrain est adjacent à un terrain nu au nord et à une route au sud. A l'est se trouve une zone résidentielle et un terrain nu, chacun dans une direction différente, et à l'ouest se trouve la route menant à Dar Allouch, se compose de : Rez-de-chaussée comportant un appartement résidentiel d'une surface couverte de 235 m², comprenant 02 salons, 05 chambres à coucher, une cuisine équipée avec une salle à manger, une salle de bains et un studio d'une surface couverte de 60 m², comprenant un salon, une cuisine ouverte, une chambre à coucher et une salle de bain. Des escaliers aménagés, équipés et carrelés avec des matériaux luxueux, notamment pour le bois utilisé et le toit. Les matériaux utilisés sont d'une bonne qualité.

Le 1er étage a une superficie couverte de 295 m² et comprend deux appartements en cours de construction. Chaque appartement se compose d'un salon, de 02 chambres à coucher, d'une cuisine et d'une salle de bain. Il se compose également d'un studio prêt à être habité, aménagé avec des matériaux de luxe (le carrelage, le bois et le revêtement en plâtre du toit). Il comprend un salon, une chambre à coucher et une salle de bain. Des escaliers mènent à cet étage.

Le 2ème étage les mêmes spécifications que le 1er étage avec des escaliers menant au toit des appartements.

Le lot n°06 terrain nu d'une superficie de 300 m² Constructible et non aménagé.

Le lot n°15 terrain nu d'une superficie de 286 m² Constructible et non aménagé.

Le lot n°23 terrain nu d'une superficie de 291 m² Constructible et non aménagé.

5/ Mise de prix : un million six cent quatre vingt treize mille cinq cent trente cinq dinars (1.693.535.000 dt)

6/ Date et lieux de la vente : aura lieu le lundi le 21/10/2024 au Tribunal de 1ère Instance de Nabeul à partir de 9h du matin.

7/ Visite de l'immeuble mis en vente : tous les jours pendant les horaires du travail.

1 Observations :

1) Pour participer aux enchères, les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur de Nabeul.

2/ Tout participant aux enchères doit consigner le (1/3) au moins de la mise à prix et ce à la caisse des dépôts et consignations de la recette des finances de Nabeul.

3/ Chaque enchérisseur doit se faire présenter par un avocat.

4/ Pour prendre connaissance du cahier des charges, s'adresser au Greffe de la chambre des saisies immobilière au tribunal de 1ère instance de Nabeul ou au cabinet de l'avocat Maître Bel Hadj Ali Houda, pendant les jours et les heures ouvrables.

2024R02429VEPA1

Vente aux enchères publiques

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci-dessous mentionné le mercredi 23/10/2024 à l'audience des criées du tribunal de 1ère instance de Monastir à 9h du matin dans son prétoire habituel.

L'Avocat poursuivant :

Maître Ahmed Laouiti Place Leader Cité Trabelsia Monastir MF : 646195 Q/P/M/000.

Le poursuivant :

Abdeltif El Guatti - demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba Ksar Hellal Gouvernorat de Monastir.

Contre :

Jaber ben Ali Batikh, demeurant au 61 rue Khairedine Ksar Hellal Gouvernorat de Monastir, et ayant domicile élu cabinet Maître Noureddine Brahmi Avenue Habib Bourguiba Immeuble Westani n°29 Ksar Hellal Gouvernorat de Monastir.

Immeuble mis en adjudication :

La totalité des deux parcelles, n°188 et 189, objet du titre foncier 111594 Monastir, dénommé "Bir El-Zarrad", situé à Bouzoueta, délégation de Qasr Hilal, gouvernorat de Monastir.

La parcelle, n°188, est agricole et de forme relativement rectangulaire, d'une superficie de 771 mètres carrés et contenant quatre gousses d'oliviers de grande origine nutritive, dans la zone souterraine, il y a deux oliviers muraux entrecoupés de terrain nu.

La parcelle n°189, est également située dans la partie orientale de la première parcelle et est séparée par la propriété d'autrui. Elle est à plusieurs côtés et couvre 505 mètres carrés. Elle contient dans la zone souterraine un mur d'olivier racine et dans la zone tribale un arrosoir.

Mise à prix :

La mise à prix est fixée à 51.040.000 DT outre les frais de poursuite.

Visite de l'immeuble :

Chaque jour, et pour plus d'information consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Participation aux enchères :

Se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2024S01226VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Maître YOUSSEF LAHMAR

Avocat

Il sera procédé le Jeudi 31/10/2024 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère Instance de Sousse, à la vente de l'immeuble ci-après et suivant les conditions suivantes :

Le créancier : Banque internationale Arabe de Tunisie, SA, dont le siège social est à Tunis, 70 - 72, Avenue Habib Bourguiba, MF 0000110F, élection domicile au bureau de son avocat Maître LAHMAR YOUSSEF sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Le débiteur saisi : La société PROMO VIANDE, Immatriculée au registre de commerce du tribunal de première instance de Sousse sous le n°B140601999, adresse route principale n°1 numéro 27 ZAWIET Sousse - Sousse (en sa qualité d'emprunteur).

Caution hypothécaire solidaire propriétaire du titre mis en vente :

Monsieur Chokri Ben Fredj Esassi, demeurant 41 rue Jamel Abdelnasser - Hammam Sousse - Sousse, CIN n°02892498.

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat lia cour de cassation, sis à la rue du docteur Calmette 6 Sousse. (MF 3420805).

Le bien immobilier mis en vente : La totalité du titre foncier 38150 Sousse, nommé« RKAYA» composé de la parcelle 680 d'une superficie de 5920 m² située à zaouiet Sousse. Il s'agit d'un terrain de forme polygonale planté partiellement de quelques oliviers. Il se situe dans une zone non habitée et ne disposant pas des équipements de base et de l'Infrastructure. La superficie citée comprend 274 m² à céder au domaine public. Le terrain est dans une zone polyfonctionnelle UBa1 et UBa2 valable pour la construction R+4 à une hauteur de 18m.

La façade n'est pas Importante pour la RN12.

Mise à prix : Deux millions neuf cent soixante mille dinars (2960.000, 000 DT).

La visite de l'immeuble : Se fait chaque jour au temps de travail sur rendez-vous.

Observation : Pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse situé à Sousse ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères. Il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2024S01227VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivante : Mahmoud Ktata domicile élu United Lawyers Company ULCLEXIA Société d'Avocats à responsabilité limitée représentée par Maître Hamdi Ksentini Avocat à la cour de cassation dont le siège social est situé au 73 Av Hédi Cheker Sfax, filiale 72 rue El Habib Bourguiba Ariana.

L'avocat poursuivant : United Lawyers Company ULC-LEXIA Société d'Avocats à responsabilité limitée représentée par Maître Hamdi Ksentini Avocat à la cour de cassation dont le siège social est situé au 73 Av Hédi Cheker Sfax.

Partie saisie : Fadhila Hachicha épouse Mohamed Hédi Dammak adresse domiciliation chez son fils Basem Dammak Rue Anatol France IM Intilaka Es B 2ème étage.

Immeuble à vendre : La totalité de l'immeuble dénommé «Hamami», objet du titre immobilier n°42028 Sfax, situé à Bouthadi, au nord-ouest de Sbkha Boujemel, à proximité de la route nationale n°20 menant de Tébessa à Sfax et en bordure d'un repli d'une superficie d'un hectare et trente sept ares consistant en un terrain agricole à peu près rectangulaire dont les limites à l'œil sont soulignées par des marges en terre sur les quatre côtés, d'une superficie selon les données du registre d'un hectare et trente sept ares, planté de 28 oliviers. La propriété est bordée du sud par deux parcelles de terrain agricole oléicole appartenant à un tiers, à l'est par un chemin agricole, à l'ouest par un terrain agricole oléicole appartenant à un tiers, et au sud par une parcelle de terrain agricole oléicole appartenant à un tiers, et au nord par une parcelle de terrain agricole oléicole appartenant à un tiers.

Mise à prix : Quatre vingt quatre mille dinars.

Date et lieu de la vente : le Mercredi 23/10/2024 à 9 H du matin et heures suivantes à la chambre de ventes immobilières du Tribunal de première instance de Sfax2 Visite de l'immeuble:se fait tous les jours à l'horaire ouvrable.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans avoir consigné le 1/3 de la mise à prix.

2024X01214VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître JBELI ZINA

La partie poursuivante : Amel fille Hbib Tayari, domiciliée à Sfax élu au bureau de son avocate Maître Jbeli Zina rue Haffouz IMM. INTILAKA Esc. A2 5ème étage.

La partie saisie : 1- Lotfi fils Mohamed Chaabène, sis à route Manzel Chaker km 1.5 avenue elmakteb Sfax.

2- Hanen fille Hsouna Jammousi, sise à la route Manzel Chaker km 1.5 avenue elmakteb Sfax.

Désignation de l'immeuble objet de la vente : Toute la parcelle de terre objet de la totalité du lot n°20 qui fait partie du lotissement de l'agence foncière de l'habitation dénommé "elons1" sise à la route de Tunis Km 9 Sakiet Ezzit Sfax, d'une superficie de 537 m², issue du titre foncier n°128988 Sfax, comprenant un studio en cours de construction, sa surface couverte est de 41m², son entrée au sud, son parquet est en ciment, ses murs en briques non finis, son toit en béton armé d'une hauteur de 2.55 m, situé à

l'angle de deux voix sud et ouest, son entrée par une ouverture plein sud d'une largeur de 5 m, elle dispose d'une porte du coté ouest vers son angle nord ouest. Ses mesures à commencer du coté sud vers l'ouest 11.75 m ensuite vers le nord avec une déviation vers l'ouest qui constitue un angle brisé de 12.50 m, ensuite vers le nord 18.00m, ensuite vers l'est 28.00m ensuite vers le sud 22.00 m jusqu'à atteindre le port du départ.

La parcelle est clôturée à tous ses cotés par des murs en briques d'une hauteur de 2.20 m, elle est limitée au sud par la rue du Maghreb arabe, à l'est par la parcelle n°19 du lotissement 60993, à l'ouest par la rue de la République et au nord par la parcelle n°23 du lotissement 60993.

L'immeuble est susceptible d'être raccroché aux réseaux électriques, hydriques et d'assainissement.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu aux enchères publiques à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sise au palais de justice rue Aboulkacem Chebbi Sfax le lundi 21/10/2024 à partir de 9h du matin et heures suivantes.

Mise à prix : La mise à prix de l'immeuble objet de la vente est de deux cents trente mille dinars (230.000,000D) en plus des frais.

Tout intéressé par la vente doit consigner le tiers du prix en application de l'article 425 cpcc.

Pour tout renseignement on peut s'informer au greffe du tribunal de première instance de Sfax où le cahier des charges est déposé et au bureau de l'avocate Jbeli Zina.

On peut visiter les lieux tous les jours aux heures ouvrables.

2024X01215VEPA1

Vente d'un immeuble aux enchères publiques sur saisie immobilière

Maître Abbes Abdelfatteh

Avocat à la cour de cassation

Immeuble El Intilaka Bloc B 2 - 5ème Etage Sfax

Tél : 74 296 008

Fax : 74 296014

Poursuivant : Kamal ben Ammar ben Malik Al-Hanashi, un travailleur à l'étranger résident B ajena Hiboun Al-Mahdia, en tant qu'agent de Khairy Nasr Mohammad Kashar, selon une argumentation équitable rédigée en date du 02/01/2017, titulaire d'une carte nationale d'identification numéro 03729005.

Avocat poursuivant : Abbés Maître Abdelfattah avocat auprès de la cour de cassation, immeuble El Intilaka Esc B2 5ème Etage app n°4 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Abbés Abdelfatteh avocat auprès de la cour de cassation, immeuble El Intilaka Esc B2 5ème Etage app n°4 Sfax.

Partie Adverse : Hsan ben Muftah ben Masoud, agriculteur résidant à Al-Namama, Sidi Asakir Al-Gharbiya, Qasour Al-Saf, titulaire d'une carte d'identité nationale numéro 03949959.

Immeuble mis en vente : Le bien proposé à la vente est situé au lieu-dit Al-Namama, région Sidi Assaker Al-Gharbiya, Ksour Al-Saf, Mahdia. Il s'agit d'un immeuble résidentiel souterrain à Al-Muftah, caractérisé par des murs autoportants de tous côtés. Il comprend deux chambres, à l'est d'Al-Muftah, une cuisine, des toilettes tribales et un entrepôt, à l'est d'Al-Muftah. Le bâtiment est adjacent à une terrasse ouverte plus récente avec des toilettes en bas destiné à monter à un étage supérieur d'une superficie couverte de 102 mètres carrés, qui se compose d'un balcon, d'un salon, de deux chambres, d'une cuisine et de toilettes, qui ont tous une fonction toit et sol poli. L'ensemble de la propriété proposée à la vente est bordé par la direction d'une propriété appartenant à Omar bin Muftah bin Masoud, et à l'est se trouve une cour commune entre les héritiers au nord une voie publique où se trouve Al Muftah, et à l'ouest, se trouve une propriété appartenant à Abdul Majeed bin Muftah bin Masoud à Taifah, et à Al-Kamal, une propriété appartenant à Amer bin Muftah bin Masoud. La superficie totale du terrain de la propriété sujet à la vente atteint environ 480 mètres carrés.

La mise à prix : Le prix d'ouverture de la vente a été estimé par l'expert Hamdene Soua au cours de l'affaire n°1021/2024 en date du 19/02/2024, à cent cinquante-quatre mille deux cents dinars (154.200.000).

Le principal de la dette étant inférieur à la valeur du bien sur lequel il est payé, la vente pour un quart seulement sera courante.

Le prix d'ouverture pour le 1/4 est égal à : 154200000 ÷ 4 = 38 550 000

Date et lieu de l'adjudication :

Est fixée pour le lundi 28/10/2024 devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Mahdia.

Visite le l'immeuble :

Est possible tous les jours de 8h à 17 h pour plus d'information consulter le cahier des charges déposé au bureau de l'avocat poursuivant et au greffe du tribunal de première instance de Mahdia.

La participation aux enchères est ouverte à toute personne ayant consigné le tiers de la mise à prix. Elle n'est possible que par ministère d'avocat.

2024X01217VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Poursuivant : Banque Zitouna, société anonyme, enregistrée au registre national des entreprises sous le n°1120822 H, ayant son siège social au 2 avenue Qualité de Vie, 2015 Le Kram - Tunis.

Débiteur saisi : 1/ Société INOTECH, société à responsabilité limitée, immatriculée au registre de commerce sous le n°B0471422012, demeurant à rue Hsan Nouri n°81. 7000 Bizerte Nord, Bizerte.

2/ Ben Jabria Ayman Ben Mohamed Noureddin, caution hypothécaire, CIN n°08380076 demeurant au n°81 rue Hsan Nouri, 7000 Bizerte nord, Bizerte.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : Il s'agit des deux terrains n°15 et n°26 objet du titre foncier n°70111 Bizerte dénommé «Ayman» de 425 m² propriété de monsieur Ben Jabria Ayman et extrait du titre mère n°29714 Bizerte de 8698 m², situé à cité Eljala II Bizerte dans la zone «U Aa2». Le terrain se trouve dans une pente et dans un cadre environnemental magnifique, il

est prés des services nécessaires et du réservoir d'eau, surplombant canal de Bizerte et golf Sabra. Le terrain n°15 est de 165 m² et le terrain n°26 est de 265 m².

Mise à prix : quatre vingt cinq mille dinars (85.000,000 D) sans les frais.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Bizerte sis à rue Tarek Ibn Zied 7000 Bizerte, le mardi 22 octobre 2024 (22/10/2024) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Bizerte rue Tarek Ibn Zied 7000 Bizerte ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage n°5, Sfax et ce aux mêmes horaires.

2024X01218VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Tarek Lahmaier

Avocat près la cour d'appel

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Matricule fiscal : 1409999/G/A/P

Tél : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Poursuivant : Tunisian Saudi Bank "TSB" Ex. Stusid Bank, société anonyme représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 32, rue Hédi Karray Tunis M.F : 013026 E/P/M/000.

Partie saisie : Mohamed Habib Elmi, CIN (05606230) demeurant à Bizerte, Erraouabi, la nouvelle route Corniche.

Avocat poursuivant : Maître Tarek Lahmaier avocat près la cour d'appel 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Désignation du bien à vendre : Immeuble objet du T.F 65759 Ariana dénommé «Corcoba 34» d'une superficie de 92 m², consistant en un appartement à usage d'habitation numéro A-19 situé au deuxième étage de la résidence Cordoba sis à l'avenue yasminette, jardins d'el Manzeh 2, Mnihla, gouvernorat de l'Ariana constitué d'un hall- d'un séjour - d'une cuisine - deux chambres et d'une salle de bain. Les dalles sont en béton armé, alimenté en eau, électricité et chauffage central. L'état des lieux est parfait. Le dit appartement est loué à des tiers de courtes durées sans contrat tel que matérialisé par les constats des notaires du 14/10/2023 et 28/6/2024.

Mise à prix : (377.738,500 D. T) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Lundi (28 octobre 2024) devant la chambre des criées du tribunal de première Instance d'Ariana à partir de 9h du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat, doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable ; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2024402366VEPA1

Vente d'un immeuble aux enchères publiques

1- Poursuivant :

La Société; Cogelect plus; élu son domicile au bureau de son avocat maître Béjar Hassen immeuble sahara confort bloc a.3 étage 1 avenue Mohamed 5 Kram Tunis.

2- Partie saisie :

Chabbouh Mohamed (cin n°01102733); propriétaire entreprise générale d'électricité inscrit au registre national des entreprises sous le n°0063605W ayant domicile au 12 rue Mahdia Tunis.

3- Avocat chargé de la vente :

Maître Béjar Hassen immeuble sahara confort bloc a.3 étage 1 avenue Mohamed 5 Kram Tunis.

4- Immeuble à vendre :

La propriété objet de la vente est représentée par une parcelle de terrain agricole, numéro 11, d'une superficie de 11 683 mètres carrés, et elle est incluse dans le titre immobilier n°590866 Nabeul, appelé «Liberté 282», plantée avec 60 oliviers, en bon état, clôturé des côtés avec un mur de deux mètres de haut. Selon le plan topographique; le terrain est de forme rectangulaire, avec une route de quatre mètres de large, adjacente à la voie ferroviaire et de la route connue sous le nom de la route de Besbasiyah.

5- Mise à prix : six cent vingt six mille quatre cent cinquante quatre dinars 143 millimes ; (626.454.143 D) Le tout frais en sus.

6- Date et lieu de la vente : lundi 21/10/2024 devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Grombalia à 9 Heures du matin et les heures qui suivent

7- Visite de l'Immeuble : Chaque jour de 9 Heures à 17 Heures.

8- Conditions de participation à la vente : Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers de la mise à prix par voix d'avocat et obtenir l'autorisation de monsieur le gouverneur pour les non- Tunisiens.

M.F : 0846563H/A/P/000

2024402370VEPA1

Avis aux créanciers

Ouverture du règlement judiciaire

En vertu de la décision par le tribunal de 1ère instance de Ben Arous en date du 11/9/2024 n°339, il a été décidé l'ouverture du règlement judiciaire pour la société européenne du textile SET, MF : 0989429/T et elle est considéré comme suspendu de paiement à compter du 11/9/2024 et la nomination de maître Ahmed Jabril administrateur judiciaire et madame Oumaima el Gharbi en tant que juge commissaire.

Les créanciers doivent fournir leur créance dans un délai d'un mois à partir de date publication au jort à l'adresse 10 rue Yve Nouhale Tunis, Tél : 50462238.

2024T00911VEPA2

Désignation de 2 mandataires de justice

SOCIETE TUNISIENNE DE TRANSPORT ET DE SERVICES AERIENS - SA

Siège social : Avenue Yasser Arafat, Carthage, Tunis

R.N.E : 0011950A

C.N.S.S : 48.010/92

En vertu de la décision rendue par le tribunal de première instance de Tunis, en date du 16 Août 2024, et la décision rectificative en date du 23 août 2024, affaire 114, il a été décidé la nomination de Mme Abassi Nour El Houda et Monsieur Ben Salem Faouzi, en qualité de mandataires de justice, ayant pour mission la gestion de la société conformément aux dites décisions et à la règlementation en vigueur. Mme Linda Saied a été désignée Juge contrôleur.

2024R02400VEPA2

Désignation de 2 mandataires de justice

SOCIETE ALLIANCE HOTEL PRO

R.N.E : 1675576V

C.N.S.S : 63764665

Siège social : Boulevard 14 janvier, Résidence LE MONACO, Khzama, 4051 Sousse

En vertu de la décision rendue par le tribunal de première instance de Tunis, en date du 16 septembre 2024, dossier 144, il a été décidé la nomination de Messieurs Ben Salem Faouzi et Zoghlami Mokdad, en qualité de mandataires de justice de la société, ayant pour mission la gestion de la société conformément à ladite décision et à la règlementation en vigueur. Mme Bougharka Dorra, a été désignée Juge contrôleur.

2024S01207VEPA2

Désignation de 2 mandataires de justice

SOCIETE TUNIS BAY ALLIANCE GOLF PROJECT

R.N.E : 1417331M

C.N.S.S : 57417128

Siège social : Résidence lac médical centre 7ème étage les Berges du Lac 2 La Marsa 1053

En vertu de la décision rendue par le tribunal de première instance de Tunis, en date du 16 septembre 2024, dossier 147, il a été décidé la nomination de Messieurs Ben Salem Faouzi et Zoghlami Mokdad en qualité de mandataires de justice de la société, ayant pour mission la gestion de la société conformément à ladite décision et à la réglementation en vigueur. Mme Bougharka Dorra, a été désignée Juge contrôleur.

2024S01208VEPA2

Désignation de 2 mandataires de justice

SOCIETE ALLIANCE SERVICES SYNDIC IMMOBILIER PROFESSIONNEL

R.N.E : 1167619J

C.N.S.S : 33904530

Siège social : Boulevard 14 janvier, Résidence LE MONACO, Khzema, 4051 Sousse

En vertu de la décision rendue par le tribunal de première instance de Tunis, en date du 16 septembre 2024, dossier 155, il a été décidé la nomination de Messieurs Ben Salem Faouzi et Zoghlami Mokdad, en qualité de mandataires de justice de la société, ayant pour mission la gestion de la société conformément à ladite décision et à la règlementation en vigueur. Mme Bougharka Dorra, a été désignée Juge contrôleur.

2024S01209VEPA2

Désignation de 2 mandataires de justice

SOCIETE ALLIANCE GESTION

R.N.E : 1391978J

C.N.S.S : 58594565

Siège social : Boulevard 14 Janvier, Résidence LE MONACO, Khzama, 4051 Sousse

En vertu de la décision rendue par le tribunal de première instance de Tunis, en date du 16 septembre 2024, dossier 154, il a été décidé la nomination de Messieurs Ben Salem Faouzi et Zoghlami Mokdad, en qualité de mandataires de justice de la société, ayant pour mission la gestion de la société conformément à ladite décision et à la règlementation en vigueur. Mme Bougharka Dorra, a été désignée Juge contrôleur.

2024S01210VEPA2

Désignation de 2 mandataires de justice

SOCIETE JS ALLIANCE IMMOBILIER

R.N.E : 1238816G

C.N.S.S : 33918472

Siège social : Boulevard 14 janvier, Résidence LE MONACO, Khzema, 4051 Sousse

En vertu de la décision rendue par le tribunal de première instance de Tunis, en date du 16 septembre 2024, dossier 153, il a été décidé la nomination de Messieurs Ben Salem Faouzi et Zoghlami Mokdad, en qualité de mandataires de justice de la société, ayant pour mission la gestion de la société conformément à ladite décision et à la règlementation en vigueur. Mme Bougharka Dorra, a été désignée Juge contrôleur.

2024S01211VEPA2

Désignation de 2 mandataires de justice

SOCIETE DE PROMOTION HOTELIERE LE MONACO

R.N.E : 1067003Z

C.N.S.S : 21617357

Siège social : Boulevard 14 janvier, Résidence LE MONACO, Khzema, 4051 Sousse

En vertu de la décision rendue par le tribunal de première instance de Tunis, en date du 16 septembre 2024, dossier 148, il a été décidé la nomination de Messieurs Ben Salem Faouzi et Zoghlami Mokdad, en qualité de mandataires de justice de la société, ayant pour mission la gestion de la société conformément à ladite décision et à la règlementation en vigueur. Mme Bougharka Dorra, a été désignée Juge contrôleur.

2024S01212VEPA2

Désignation de 2 mandataires de justice

SOCIETE IMPERIALE IMMOBILIERE

R.N.E : 1081046W

C.N.S.S : 25380856

Siège social : Boulevard 14 janvier, Résidence LE MONACO, Khzama, 4051 Sousse

En vertu de la décision rendue par le tribunal de première instance de Tunis, en date du 16 septembre 2024,

dossier 146, il a été décidé la nomination de Messieurs Ben Salem Faouzi et Zoghlami Mokdad, en qualité de mandataires de justice de la société, ayant pour mission la gestion de la société conformément à ladite décision et à la règlementation en vigueur. Mme Bougharka Dorra, a été désignée Juge contrôleur.

2024S01213VEPA2

Désignation de 2 mandataires de justice

SOCIETE JSA PERE ET FILS COMMERCE

R.N.E : 1801476Z

C.N.S.S : 65570178

Siège social : Oued Laroug, Zone Industrielle 4022 Akouda

En vertu de la décision rendue par le tribunal de première instance de Tunis, en date du 16 septembre 2024, dossier 149, il a été décidé la nomination de Messieurs Ben Salem Faouzi et Zoghlami Mokdad, en qualité de mandataires de justice de la société, ayant pour mission la gestion de la société conformément à ladite décision et à la règlementation en vigueur. Mme Bougharka Dorra, a été désignée Juge contrôleur.

2024S01214VEPA2

Désignation de 2 mandataires de justice

SOCIETE ALLIANCE INDUSTRIELLE DE PROMOTION IMMOBILIERE

R.N.E : 1573976S

C.N.S.S : 60044717

Siège social : Boulevard 14 Janvier, Résidence LE MONACO, Khzama, 4051 Sousse

En vertu de la décision rendue par le tribunal de première instance de Tunis, en date du 16 septembre 2024, dossier 150, il a été décidé la nomination de Messieurs Ben Salem Faouzi et Zoghlami Mokdad, en qualité de mandataires de justice de la société, ayant pour mission la gestion de la société conformément à ladite décision et à la règlementation en vigueur. Mme Bougharka Dorra, a été désignée Juge contrôleur.

2024S01215VEPA2

Désignation de 2 mandataires de justice

SOCIETE ALLIANCE FLUIDES

R.N.E : 1497856G

C.N.S.S : 58523635

Siège social : Boulevard 14 Janvier, Résidence LE MONACO, Khzama, 4051 Sousse

En vertu de la décision rendue par le tribunal de première instance de Tunis, en date du 16 septembre 2024, dossier 152, il a été décidé la nomination de Messieurs Ben Salem Faouzi et Zoghlami Mokdad, en qualité de mandataires de justice de la société, ayant pour mission la gestion de la société conformément à ladite décision et à la règlementation en vigueur. Mme Bougharka Dorra, a été désignée Juge contrôleur.

2024S01216VEPA2

Désignation de 2 mandataires de justice

SOCIETE JSA PERE ET FILS

R.N.E : 1698600A

C.N.S.S : 63777294

Siège social : Boulevard 14 Janvier, Résidence LE MONACO, Khzema, 4051 Sousse

En vertu de la décision rendue par le tribunal de première instance de Tunis, en date du 16 septembre 2024, dossier 151, il a été décidé la nomination de Messieurs Ben Salem Faouzi et Zoghlami Mokdad, en qualité de mandataires de justice de la société, ayant pour mission la gestion de la société conformément à ladite décision et à la règlementation en vigueur. Mme Bougharka Dorra, a été désignée Juge contrôleur.

2024S01217VEPA2

Nomination d'un mandateur de justice

Tribunal de première instance de Sousse

Dossier N°61739

Suivant la décision émanant du tribunal de première instance de Sousse dans le dossier n°61739 en date du 30 Août 2022 relatif à la famille «El Abed» de nommer un mandateur de justice pour gérer l'héritage et de distribuer ses revenus après avoir déduit ses dépenses aux héritiers chacun à sa part, il a été décidé de nommer Mr Ayadi Abdelmajid comme Mandateur de justice sous le contrôle du juge mandataire et de liquidation. Ce dossier a été enregistré sous le numéro 277.

2024S01222VEPA2

Jugement en référée : Nomination d'un Administrateur Judiciaire

Société « ALKHOULOUD FAMILY»

R.C : B01296412020

Société SARL

Capital : 15000,000 dt

M.F : 1693424F

Adresse : Avenue Hédi Nouira - résidence cristal palace Ennasr 2 Ariana

En vertu du jugement en référée n°64655 émanant du Tribunal de Première Instance d'Ariana le 26/7/2024 il a été décidé la nomination de Mr Ben Amor Abdelhakim sis à l'avenue 02 Mars immeuble 1 résidence el Khalil 1er Etage bureau n°112 Mannouba en qualité d'un Administrateur Judiciaire pour la convocation d'une assemblée générale ordinaire de la société "ALKHOULOUD FAMILY" pour l'exercice 2022 et fixer son ordre du jour.

2024402391VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 24 octobre 2024

SOCIETE BESTOPLAST TUNISIE

Société anonyme

Siège social : Route de Sousse - Mégrine Riadh

Registre de commerce : B119651998

Identifiant Unique : N°0006745 N

Les actionnaires de la société Bestoplast Tunisie sont convoqués à assister à l'assemblée générale

ordinaire annuelle qui se tiendra le jeudi 24 octobre 2024 à 16 heures au 1 Bis Rue du Sénégal 1002- Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023 ;

2- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023 ;

3- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2023 ;

4- Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

5- Quitus aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice 2023 ;

6- Questions diverses.

2024R02417SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société MICROCRED SA

Société anonyme de Droit Tunisien

Au capital de 12 000 000 DT

Siège social : 65 Avenue Alain Savary, 1002, Tunis

Identifiant Unique : 1314598/V

Les actionnaires de la société MICROCRED SA, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le 18 octobre 2024 au 3ème étage de l'immeuble 1 Edison, Rue Alfred Nobel, Les Berges du Lac 3 - Tunis, à neuf Heures (09h00), pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification des modes et délais de convocation ;

2- Changement du siège social ;

3- Modification de l'article 4 des statuts en conséquence ;

4- Modification des statuts et mise à jour de ses textes ;

5- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2024R02421SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DE CHOCOLATERIE ET DE CONFISERIE «SOTUCHOC»

Société anonyme

Capital social : 47.300.000 dinars

Siège social : Route de Khelidia, Km 13 - 1135 Naassen

Identifiant unique : 0011825W

Cher actionnaire,

Vous êtes priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la SOCIETE TUNISIENNE DE CHOCOLATERIE ET DE CONFISERIE S.A «SOTUCHOC» (ci-après «Société») qui se tiendra le 21 octobre 2024 à 9 heures au siège social de la Société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du mode et des délais de convocation;

2- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2023,

3- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2023,

4- Approbation s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31/12/2023,

5- Quitus aux membres du Conseil d'Administration,

6- Affectation du résultat de l'exercice 2023,

7- Nomination des commissaires aux comptes,

8- Pouvoirs en vue des formalités.

Dans le cas où il ne vous serait pas possible de vous y rendre personnellement, vous pouvez vous faire représenter. A ce titre, vous êtes priés de remettre le pouvoir à la Société, par voie de lettre ou par courrier électronique.

Veuillez agréer, Cher actionnaire, l'expression de nos salutations distinguées.

2024R02424SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DE FABRICATION

DE MATELAS A RESSORTS ET ARTICLES DE LITERIE

"SOMATRAL"

Société anonyme

Siège social : Route de Monastir, Sousse

Capital social : 1.100.000 dinars

R.C Sousse : N°B132151996

MF : 4656E

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société SOMATRAL se tiendra au siège social, le vendredi 25 octobre 2024 à 9 heures, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration, relatif aux exercices 2021-2022- 2023 :

- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes, relatifs aux exercices 2021-2022-2023 ;

- Contrôle et approbation des actes de gestion relatifs aux exercices 2021-2022-2023 ;

- Approbation des Etats financiers des exercices clos le 31 décembre 2021, le 31 décembre 2022 le 31 décembre 2023 ;

- Quitus aux administrateurs au titre des exercices 2021-2022-2023 ;

- Affectation des résultats des exercices 2021-2022-2023 ;

- Conventions visées à l'article 200 - 475 du code des sociétés commerciales;

- Jetons de présence relatifs aux exercices 2021-2022-2023 ;

- Renouvellement des mandats du commissaire aux comptes pour les exercices 2022-2023-2024 ;

- Renouvellement du mandat des administrateurs pour les exercices 2023-2024-2025 ;

- Questions diverses.

Les documents nécessaires pour permettre aux actionnaires de se prononcer, sont à leur disposition au siège social de la société.

2024S01201SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOMATRAL COMMERCIALE

Société anonyme

Siège social : Route de Monastir, Sousse

Capital social : 800.000 Dinars

R.C Sousse : N°B113312000

M.F : 35199W

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société SOMATRAL COMMERCIALE se tiendra au siège social, le vendredi 25 octobre 2024 à 11 heures, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établis par le Conseil d'Administration, relatif aux exercices 2021-2022- 2023 :

- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes, relatifs aux exercices 2021-2022-2023 ;

- Contrôle et approbation des actes de gestion relatifs aux exercices 2021-2022-2023 ;

- Approbation des Etats financiers des exercices clos le 31 décembre 2021, le 31 décembre 2022 le 31 décembre 2023 ;

- Quitus aux administrateurs au titre des exercices 2021-2022-2023 ;

- Affectation des résultats des exercices 2021-2022-2023 ;

- Jetons de présence relatifs aux exercices 2021-2022-2023 ;

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2024-2025-2026 ;

- Renouvellement du mandat des administrateurs pour les exercices 2024-2025-2026 ;

- Conventions visées à l'article 200 - 475 du code des sociétés commerciales;

- Questions diverses.

Les documents nécessaires pour permettre aux actionnaires de se prononcer, sont à leur disposition au siège social de la société.

2024S01202SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire exercice 2022

S.H.B.T KARAWAN

Société Hôtelière Balnéaire et Touristique

S.A au capital de 2 010 000 dinars

Siège social : Boulevard Hédi Chaker Corniche Sousse

Matricule Fiscal : 0004725A/A/M/000

Registre National des Entreprises : 0004725A

Messieurs les actionnaires de la Société Hôtelière Balnéaire et Touristique «KARAWAN» à Sousse sont invités à se réunir :

- En assemblée générale ordinaire : qui aura lieu le vendredi 22 novembre 2024 à dix heures (10 H 00) au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la procédure et le délai de la convocation de l'assemblée générale ordinaire pour l'exercice 2022,

2) Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur l'Activité de l'exercice 2022,

3) Lecture du Rapport Général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022,

4) Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'Activité de l'exercice 2022 et les Etats Financiers arrêtés afférents,

5) Approbation des opérations et convocations prévues par les articles 200 et 475 du code de Sociétés commerciales,

6) Affectation de Résultat de l'exercice 2022,

7) Quitus aux Administrateurs pour la Gestion de l'exercice 2022,

8) Renouvellement du Conseil d'Administration,

9) Nomination ou renouvellement du mandat du commissaire aux comptes,

10) Pouvoir des formalités juridiques.

Nous vous invitons à assister à cette Assemblée ou à vous représenter au moyen d'un pouvoir que vous aurez l'obligeance de remettre à votre mandataire ou de retourner, dûment signé trois jours au moins avant la tenue de la réunion.

Vous êtes en outre avisés que tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à votre disposition au siège social dans le délai légal.

2024S01205SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire exercice 2023

S.H.B.T KARAWAN

S.A au capital de 2 010 000 dinars

Siège social : Boulevard Hédi Chaker Corniche Sousse

Matricule Fiscal : 0004725A/A/M/000

Registre National des Entreprises : 0004725A

Messieurs les actionnaires de la Société Hôtelière Balnéaire et Touristique «KARAWAN» à Sousse sont invités à se réunir :

- En assemblée générale ordinaire : qui aura lieu le vendredi 22 novembre 2024 à onze heures (11 H 00) au Siège Social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la procédure et le délai de la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'Exercice 2023,

2) Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur l'Activité de l'exercice 2023,

3) Lecture du Rapport Général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023,

4) Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'Activité de l'exercice 2023 et les Etats Financiers arrêtés afférents,

5) Approbation des opérations et convocations prévues par les articles 200 et 475 du code de

Sociétés commerciales,

6) Affectation de Résultat de l'exercice 2023,

7) Quitus aux Administrateurs pour la Gestion de l'exercice 2023,

8) Pouvoir des formalités juridiques.

Nous vous invitons à assister à cette Assemblée ou à vous représenter au moyen d'un pouvoir que vous aurez l'obligeance de remettre à votre mandataire ou de retourner, dûment signé trois jours au moins avant la tenue de la réunion.

Vous êtes en outre avisés que tous les documents destinés à cette assemblée sont tenus à votre disposition au siège social dans le délai légal.

2024S01206SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Du jeudi 3 octobre 2024

Messieurs les actionnaires de la Société de Recherches et d'exploitation des Pétroles en Tunisie

(SEREPT), société anonyme au capital de 7 217 320 DT, dont le siège social est sis 8, rue Slimène Ben Slimène, 2092 El Manar 2, Tunis, sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 3 octobre 2024 à 12H au siège social de la SEREPT à Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des actionnaires de tenir, dans la même journée, la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire et celle du Conseil d'Administration (N°334)

2. Approbation des actionnaires de tenir la réunion de l'Assemblée générale ordinaire après tes délais fixés par l'article 33 des statuts.

3. Ratification de la cooptation d'administrateurs.

4. Information ou déclaration des fonctions d'administrateur et/ou de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrations et/ou le Président Directeur Général ;

5. Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société au titre de l'exercice 2023 ;

6. Lecture du rapport général et spécial du Commissaire aux comptes et approbation des opérations visées par l'article 28 des statuts ainsi que l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales ;

7. Examen et Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

8. Quitus aux administrateurs ;

9. Affectation des résultats de l'exercice 2023 ;

10. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2023 ;

11. Renouvellement des mandats des administrateurs.

2024X01216SANB3

SOCIETE COMPTOIR TUNISIEN DE LAMPES

Société anonyme

Au capital de 56 10 000 Dinars

47, Avenue de Carthage - Tunis

Identifiant unique : 0000315S

Messieurs les actionnaires de la société «COMPTOIR TUNISIEN DE LAMPES» sont convoqués à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 21 octobre 2024 à 10 Heures, au siège social de la société sis au 47, Avenue de Carthage - Tunis, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant:

1. Approbation du mode et des délais de la convocation de l'assemblée générale ordinaire;

2. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2023 ;

3. Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2023 et approbation des états financiers de l'exercice 2023 ;

4. Affectation des résultats de l'exercice 2023 ;

5. Approbation des conventions réglementées;

6. Quitus aux administrateurs et à la Directrice Générale;

7. Pouvoirs.

2024402367SANB3

Convocation des actionnaires à l'assemblée générale ordinaire

IKEL

Société anonyme

Capital social : 8.438.280 Dinars

Siège social : Km 11, Route de la Marsa Ain Zaghouan 1053 - La Marsa

Identifiant unique : 0001336C

Messieurs les actionnaires de la société IKEL sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi vingt cinq octobre deux mille vingt quatre (25/10/2024) à 11h dans les locaux du Groupe KILANI sis au 25 Rue 8603 ZI Charguia 1 Tunis - Tunisie afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Ratification des modes et délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire;

2. Examen des états financiers 2023 et du rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes;

3. Approbation des états financiers et du rapport du Conseil d'Administration de l'exercice 2023 ;

4. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2023;

5. Approbation des conventions réglementées pour l'année 2023 prévues par l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales ;

6. Approbation de l'apurement de certains soldes comptables pour l'année 2023;

7. Quitus aux administrateurs;

8. Pouvoir pour formalités.

2024402369SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 24 octobre 2024

SOCIETE PALM' AZUR SA

Société anonyme

Siège social : 1Bis, Rue du Sénégal 1002 - Tunis

Registre de Commerce : N°B1110431997

Identifiant Unique : N°0437799A

Les actionnaires de la SOCIETE PALM' AZUR SA sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société qui se tiendra le jeudi 24 octobre 2024 à 14H au siège social de la société sis au 1 bis, Rue du Sénégal Tunis 1002 en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2022.

2- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022.

3- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2022.

4- Affectation du résultat de l'exercice 2022.

5- Quitus aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice 2022.

6- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

7- Questions diverses.

2024402371SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 24 octobre 2024

SOCIETE D'ETUDES ET D'EXPLOITATION TOURISTIQUE "SANES"

Société anonyme

Siège social : 1Bis, Rue du Sénégal 1002 - Tunis

Registre de commerce : N°B128332000

Identifiant Unique : N°0042714 K

Les actionnaires de la Société D'ETUDES ET D'EXPLOITATION TOURISTIQUE «SANES» sont convoqués à assister à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société qui se tiendra le jeudi 24 octobre 2024 à 12H au siège social de la société sis au 1 bis, Rue du Sénégal - Tunis 1002 en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

2- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022.

3- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2022.

4- Affectation du résultat de l'exercice 2022.

5- Quitus aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice 2022.

6- Questions diverses.

2024402372SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 24 octobre 2024

SOCIETE L'ATLANTIDE S.A

Société anonyme

Siège social : 1Bis, Rue du Sénégal 1002 - Tunis

Registre de commerce : N°B175711997

Identifiant Unique : N°0031466 D

Les actionnaires de la Société L'ATLANTIDE S.A sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale ordinaire annuelle de la société qui se tiendra le jeudi 24 octobre 2024 à 11H au siège social de la société sis au 1 bis, Rue du Sénégal - 1002 Tunis en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

2- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022.

3- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2022.

4- Affectation du résultat de l'exercice 2022.

5- Quitus aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice 2022.

6- Questions diverses.

2024402373SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 24 octobre 2024

SOCIETE ROYAL GARDEN PALACE

Société anonyme

Siège social : 1 Bis, Rue du Sénégal 1002 - Tunis

Registre de commerce : N°B1111511997

Identifiant Unique : N°0312450 H

Les actionnaires de la Société ROYAL GARDEN PALACE S.A sont convoqués à assister à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société qui se tiendra le jeudi 24 octobre 2024 à 9H au siège social de la société sis au 1 bis, Rue du Sénégal - Tunis 1002 en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

2- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022.

3- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2022.

4- Affectation du résultat de l'exercice 2022.

5- Quitus aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice 2022.

6- Questions diverses.

2024402374SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 24 octobre 2024

Société Internationale Touristique et Immobilière «SITI»

Société anonyme

Siège social : Djerba Golf Club B.P 360 Zone Touristique Midoun 4116 Djerba

Registre de commerce : N°B122982000

Identifiant unique : 0341415R

Les actionnaires de la SOCIETE INTERNATIONALE TOURISTIQUE ET IMMOBILIERE «SITI» sont convoqués à assister à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société qui se tiendra le jeudi 24 octobre 2024 à 10H au 1 bis, Rue du Sénégal - Tunis 1002 en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

2- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022.

3- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2022.

4- Affectation du résultat de l'exercice 2022.

5- Quitus aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice 2022.

6- Questions diverses.

2024402375SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 24 octobre 2024

SOCIETE MODERNE D'EXPANSION TOURISTIQUE «SOMET»

Société anonyme

Siège social : 1Bis, Rue du Sénégal 1002 - Tunis

Registre de commerce : N°B157211997

Identifiant Unique : N°0288929K

Les actionnaires de la Société MODERNE D'EXPANSION TOURISTIQUE «SOMET» sont convoqués à assister à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la Société qui se tiendra le jeudi 24 octobre 2024 à 15H au siège social de la société sis au 1 bis, Rue du Sénégal - Tunis 1002 en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

2- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022.

3- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2022.

4- Affectation du résultat de l'exercice 2022.

5- Quitus aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice 2022.

6- Questions diverses.

2024402376SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

HERUNDO

Société anonyme

Au capital de 400.000,000 dinars

Siège social : 57, rue 8603, 2035 la Charguia I, Tunis

Matricule Fiscal : 1580015/R/A/M000

Mesdames et messieurs les actionnaires,

Au nom du Conseil d'Administration de la société, son président a l'honneur de vous convoquer à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le 18 octobre 2024 à quinze heures (15h00) au 44, rue du Lac Léman, Bureau B15, Les Berges du Lac 1, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Validité de la réunion;

2) Approbation du rapport d'activité relatif à l'exercice 2023, et présentation des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs audit exercice;

3) Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2023;

4) Affectation des résultats;

5) Approbation des conventions réglementées par le code des sociétés commerciales;

6) Quitus aux administrateurs;

7) Pouvoirs.

Conformément aux dispositions des statuts, vous avez la possibilité de consulter les documents nécessaires à votre information qui sont à votre disposition au bureau de la société.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs l'assurance de nos salutations les meilleures.

2024402377SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

HERUNDO

Société anonyme

Au capital de 400.000,000 dinars

Siège social : 57, rue 8603, 2035 la Charguia 1, Tunis

Matricule Fiscal : 1580015/R/A/M000

Mesdames et messieurs les actionnaires,

Au nom du Conseil d'Administration de la société, son président a l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 18 octobre 2024 à seize heures (16h00) au 44, rue du Lac Léman, Bureau B15, Les Berges du Lac I, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Validité de la réunion

2. Continuité de l'activité

3. Situation du capital

4. Pouvoirs.

Conformément aux dispositions des statuts, vous avez la possibilité de consulter les documents nécessaires pour votre information qui sont à votre disposition au siège social de la Société.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs l'assurance de nos salutations les meilleures.

2024402378SANB3

Convocation à l'assemblée générale Mixte

Société Wintech Tunisie

SA au capital 3 500 000 dinars

Siège social : Route de Bizerte KM2 Cité El Ghazala Ariana 2083

Identifiant unique : 811479A

Les actionnaires de la société Wintech Tunisie, sont invités à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mercredi 16 octobre 2024, à 9 heures du matin à la route de Bizerte km 2 Riadh el Andalous Ariana 2083 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée Générale Extraordinaire à 9 h :

1. Ratification de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire

2. La continuité d'exploitation de la société

3. Pouvoir pour formalité

Assemblée Générale Ordinaire à 11h :

1. Ratification de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire;

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration au titre de l'exercice 2023

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023 ;

4. Lecture et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31.12.2023

5. Quitus aux Administrateurs au titre de l'exercice 2023.

6. Affectation du résultat au titre de l'exercice 2023.

7. Fixation du montant des jetons de présence.

8. Pouvoirs pour formalités.

2024402379SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ECOLE SUPERIEURE PRIVEE DES SCIENCES APPLIQUEES ET DE MANAGEMENT

"SESAME"

SA au capital de 4 887 500 dinars

Siège social : Z.I Chotrana, RP 4, Parc Technologique El Ghazela 2088 Ariana - Tunisie

Identifiant inique : 0970778T

Messieurs les actionnaires de la société ECOLE SUPERIEURE PRIVEE DES SCIENCES APPLIQUEES ET DE MANAGEMENT«SESAME» sont convoqués en assemblée générale Extraordinaire, le jeudi 15 octobre 2024 à 10H au siège social de la société et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Précision du mode de gouvernance de la Société;

2. Mise à jour des statuts de la Société;

N.B : Les projets de résolution ainsi que tous les documents prévus par la réglementation en vigueur sont à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

2024402383SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société d'Etudes et de Prestation de Services

Société "AGRO-SERVICES"

S.A. au capital de 600.000 Dinars

Siège social : 4, Rue Hassen Ibn Noomane 1002 - Tunis - Belvédère

Identifiant Unique : 341486H

Messieurs les actionnaires de la Société d'Etudes et de Prestation de Services "AGRO-SERVICES" sont convoqués en assemblée générale Extraordinaire qui aura lieu le jeudi 24 octobre 2024 à 9H30 au siège social, 4, Rue Hassen Ibn Noomane 1002 - Tunis - Belvédère, à l'effet de débattre et délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'article 2 des statuts de la société relatif à son objet social.

2024402389SANB3

American University in North of Africa

Société anonyme

Au capital de 2 750 000 dinars

Siège social : Cité Jamil, Bloc n°1, Appartement 51, El Menzah VI-2091 Ariana

Identifiant Unique : 1386053L

Messieurs les actionnaires de l'American University in North of Africa sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le vendredi 18 octobre 2024 à 16 heures à l'université sise au 22, rue Amine Abbassi, Le Belvédère, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'Administration concernant l'activité de la société au cours de l'exercice 2023,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023,

- Approbation des conventions réglementées visées à l'article 200 du code des sociétés commerciales,

- Approbation des états financiers de l'exercice 2023,

- Affectation des résultats de l'exercice 2023,

- Quitus aux administrateurs.

- Renouvellement du mandat des administrateurs,

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes,

- Pouvoirs.

2024402392SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE NEW VALUE ALUMINIUM NEVALU

SARL au capital social de 100.000 dinars

Siège social : 3 Bis 3 Al Mahaba Sidi Rzig Mégrine 2033

Identifiant unique : 1704478H/AM/000

Les associés de la société «NEW VALUE ALUMINIUM» sont convoqués en assemblée générale ordinaire, au siège de la société sis 3 Bis 3 al Mahaba Sidi Rzig Mégrine 2033 Ben Arous, le 19 octobre 2024 à 13 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Tenu de l'assemblée générale

2. Approbation des états financiers des exercices 2023.

3. Affectation du résultat de l'exercice 2023.

4. Ratification des prêts conclus.

5. Quitus au gérant.

6. Pouvoirs pour formalités

7. Questions diverses.

2024R02410SRLB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE NEW VALUE ALUMINIUM NEVALU

SARL au capital social de 100.000 dinars

Siège social : 3 Bis 3 Al Mahaba Sidi Rzig Mégrine 2033

Identifiant unique : 1704478H/AM/000

Les associés de la société "NEW VALUE ALUMINIUM" sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, au siège de la société sis 3 Bis 3 al Mahaba Sidi Rzig Mégrine 2033 Ben Arous, le 19 octobre 2024 à 14 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital social par Incorporation des résultats reportés.

2. Pouvoirs pour formalités

3. Questions diverses.

2024R02411SRLB3

DIVERS

Rectificatifs

Rectificatif

ABM MANAGEMENT

Annonce n°2024T00885SANB2 parue au JORT n°109 du 18 septembre 2024 (p2303).

Lire : Avis de liquidation

Au lieu de : Liquidation.

Avis au public

Perte du titre de propriété

Mr Salah Ben Mediouni Ben Mohamed Farhat CIN n°0016400, a perdu le titre de propriété n°11670, pour le titre foncier n°165547 Tunis sis à la rue Malta - La Marsa Tunis.

Suivant déclaration sur l'honneur de la municipalité de la Marsa du 19/9/2024.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 25/9/2024.

2024T00915DIVD2

Acte de perte du titre de propriété

La Société Textile Industrielle «Sitex» ayant pour identifiant unique 0010168F, siège social Av. Habib Bourguiba, Ksar Hellal, représentée par son Président Directeur Général, Mr Mohamed Touzi titulaire de la CIN

numéro 04136688, annonce la perte de l'acte de propriété numéro 03/14206, objet de titre foncier numéro 114411 SITEX Sousse, une attestation de perte de l'acte a été délivrée par le chef de poste de sûreté nationale de ksar Hellal, sous le numéro 553 en date du 11/9/2024.

2024S01219DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mr Chemkhi Ben Rebiai Ben Ali Frioui, titulaire de la carte d'identité n°01871446, déclare la perte d'un titre de propriété, n°31680, objet du titre foncier n°59025 Kairouan, suivant une attestation de perte n°224 du 16/9/2024.

Cet article est paru aux Journaux (Chourouk et le Quotidien) le 19/9/2024.

2024S01223DIVD2

Avis

Mme Noura Boudhir annonce que le titre de propriété de son père Taher Boudhir d'une parcelle de terre plantée de 15 pieds d'oliviers située Sidi Ghrib Mahres Sfax a disparu et elle veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire «Ben Amira Sleh» situé 63 rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours à partir de l'apposition. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2024X01220DIVD2

LA REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DU TRANSPORT

Office de la Marine Marchande et des Ports

AVIS DE DECOUVERTE DES EPAVES MARITIMES

Conformément à l'article 5 de la loi n°89 -21 du 22 février 1989 relative aux épaves maritimes

N°	Désignation	Nombre	Caractéristiques	Signes distinctifs	Lieu de découverte	Date de découverte	Lieu de dépôt
06/2023	Zodiac pneumatique de couleur gris avec moteur	01	Longueur 3,7 m Largeur : 1,5 m Dimensions approximatives relevées quand le zodiac est dégonflé Planche à l'arrière de hauteur 4cm	Porte la marque Tropik by bombard et les traces du nom « Nanami » Un moteur de marque yamaha ne portant aucun signe ou numéro de série et sans cache.	Au large de la mer à 18 milles marin à l'Est des côtes de Hammem Ghezez Latitudes : 36°56min au nord Longitudes : 11°27min à l'EST	06/05/2023	Entrepôt municipal de Kelibia
07/2023	Kayek en polyster	02	Longueur 4 ,00 m Largeur : 85cm	**Couleur** : Jaune	Au port maritime de Kelibia	23/05/2023	Entrepôt municipal de Kelibia

08/2023	Canot en acier non ponté	01	Longueur 06,55m Largeur : 02,28m Creux : 73cm	Rouillé et en mauvais état	Les côtes de Kerkouene	27/07/2023	Entrepôt municipal de Dar Allouch
09/2023	Kayak en plastique pour deux personnes	01	Longueur 4 ,60 m Largeur : 80cm	Couleur : bleue	Plage Hammem Ghezez	07/08/2023	Entrepôt municipal de Kélibia

2024R02399DIVD2